

Rapport de gestion 2022



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Nota bene

La BCVs engagée pour le Valais de la durabilité

Barrages, éoliennes ou encore panneaux solaires, le Valais est le canton des énergies renouvelables par excellence. De Monthey à Brigue en passant par ses vallées latérales avec des ouvrages d'exception comme la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, le Valais fait figure de pionnier en matière de développement durable. Véritable pilier de la BCVs, la **durabilité** s'unit aux valeurs d'**innovation**, de **proximité** et de **compétence**. Ensemble, elles constituent le socle de sa stratégie.

Deuxième édition d'une série de quatre, le présent Rapport annuel met en lumière la durabilité. Valeur phare de la BCVs, elle est intégrée dans sa nouvelle stratégie 2022-2025, qui unit innovation, développée dans le Rapport de gestion 2021, proximité et compétence qui seront chacune traitées dans les prochains Rapports de gestion.

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2023

45 Responsabilité d'entreprise

- 46 Engagée pour ses collaborateurs
- 48 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable
- 50 Engagée pour le Valais et sa population
- 52 La Fondation du 100^e de la BCVs

05 Rapport annuel

- 6 Message des présidents
- 8 La BCVs en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2022
- 11 Stratégie
- 12 Rétrospective 2022
- 14 Nouvelle campagne de communication
- 18 Engagée pour le Valais de la durabilité
- 20 Situation économique
- 22 Indices BCVs au 31.12.2022
- 26 La banque de détail
- 33 La banque de gestion de fortune
- 36 La banque des entreprises

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

59 Gouvernance d'entreprise

- 60 Structure de la Banque et actionnariat
- 61 Structure du capital
- 64 Conseil d'administration
- 80 Direction générale
- 86 Direction élargie et Audit interne
- 88 Rémunérations, participations et prêts
- 90 Droits de participation des actionnaires
- 90 Prises de contrôle et mesures de défense
- 91 Organe de révision
- 91 Politique d'information
- 92 Période de blocage du négoce

95 Rapport financier

- 96 Évolution du bilan
et du compte de résultat
- 98 Comptes annuels
- 98 Bilan
- 99 Compte de résultat
- 100 Tableau des flux de trésorerie
- 101 État des capitaux propres
- 102 Annexe aux comptes annuels
- 131 Proposition du Conseil d'administration
- 132 Rapport de l'organe de révision
- 136 Indications liées aux fonds propres
et à la liquidité



Rapport annuel

6	Message des présidents
8	La BCVs en bref
9	Portrait
10	Chiffres-clés 2022
11	Stratégie
12	Rétrospective 2022
14	Nouvelle campagne de communication
18	Engagée pour le Valais de la durabilité
20	Situation économique
22	Indices BCVs au 31.12.2022
26	La banque de détail
33	La banque de gestion de fortune
36	La banque des entreprises

Message des présidents

En dépit d'un environnement macroéconomique exigeant, la Banque cantonale du Valais (BCVs) réalise un très bon exercice 2022. Elle présente un résultat opérationnel de CHF 124,4 millions, en augmentation de 6.1% et un bénéfice de CHF 72,9 millions, en hausse de 6.4%. Le ratio coûts/revenus (Cost Income Ratio) de 47.3% place la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2022

L'année 2022 s'est avérée particulièrement instable pour l'économie mondiale. L'inflation, qui avait déjà progressé en 2021, s'est accentuée encore en 2022 en raison de la situation géopolitique. La Banque Nationale Suisse (BNS) a remonté son taux de référence de -0.75% à +1%, marquant ainsi la fin de la période des taux négatifs. Les taux à moyen et long terme ont également progressé. La croissance économique mondiale a ralenti. Les marchés financiers sont demeurés sous pression avec des baisses d'une ampleur historique sur toutes les classes d'actifs.

PROGRESSION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET FONDS PROPRES RENFORCÉS

Le résultat opérationnel augmente de CHF 7,2 millions et atteint CHF 124,4 millions (+6.1%). Le bénéfice est en hausse de 6.4% à CHF 72,9 millions. La BCVs continue de renforcer ses fonds propres, en les augmentant de CHF 48,8 millions pour atteindre CHF 1,490 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio relatif aux fonds propres globaux s'établit à 17.8% au 31 décembre 2022, dépassant largement les exigences de fonds propres réglementaires.

PROPOSITION DE DIVIDENDE EN HAUSSE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 28 avril 2023 de distribuer CHF 56 millions à ses actionnaires, soit un dividende en hausse de CHF 10 centimes (CHF 3,55 par action). La contribution aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État s'élève à CHF 59,0 millions.

UNE STRATÉGIE 2025 QUI PORTE SES FRUITS

Lancée le 1^{er} janvier 2022, la réalisation de la nouvelle stratégie de la BCVs suit le calendrier établi. Les investissements consentis sont en phase avec les objectifs fixés, afin de poursuivre l'optimisation des processus et la simplification de la structure organisationnelle. Ces évolutions permettent de répondre positivement aux attentes de la clientèle en lui proposant des solutions adaptées.

Poursuivant ses objectifs de digitalisation, la Banque a implémenté une solution informatique simplifiant et automatisant les processus de conseil et d'octroi dans le

domaine des crédits. Le réseau de vente physique a été remodelé en trois régions afin de gagner en efficacité et de permettre une meilleure prise en charge des clients. En outre, les grandes entreprises sont désormais desservies par une seule entité spécialisée et centralisée.

Au chapitre de la durabilité, la BCVs poursuit les mesures d'amélioration de son propre bilan climatique. Elle intègre une dimension durable dans les placements proposés à la clientèle. Un rapport traitant de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ainsi qu'une charte relative au développement durable sont publiés en 2023.

Le déploiement de la nouvelle stratégie est accompagné, à l'interne, d'initiatives visant à renforcer et à adapter la culture d'entreprise.

PERSPECTIVES 2023

Fortement diversifiée, l'économie valaisanne a enregistré en 2022 une croissance économique solide, meilleure que celle connue sur le plan helvétique. En 2023, le PIB valaisan devrait encore connaître une hausse supérieure à la croissance nationale. La reprise post-pandémique continue d'influencer positivement tous les secteurs d'activité.

À l'international, le scénario macroéconomique, marqué par les pressions inflationnistes, un ralentissement de la croissance économique et un durcissement des conditions de financement, devrait se maintenir en 2023. Afin de juguler l'inflation, les banques centrales devraient poursuivre leur politique d'augmentation des taux directeurs, dans une ampleur toutefois moins importante.

Pour autant que l'environnement économique évolue selon les attentes, la Banque anticipe pour 2023 une marche des affaires s'inscrivant dans la continuité de l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration et la Direction générale expriment toute leur gratitude à tous les clients de la Banque pour leur fidélité et leur confiance. Ils remercient aussi les collaboratrices et les collaborateurs pour leur engagement important et pour les succès obtenus en 2022.

PIERRE-ALAIN GRICHTING



OLIVER SCHNYDER





De gauche à droite :

PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président du Conseil d'administration

OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale

La BCVs en bref



Capital-actions
158 millions
en CHF

15'800'000
actions nominatives d'une valeur
de CHF 10 chacune



Cotation
SIX SWISS EXCHANGE

cours au 31.12.2022

CHF 104



Actionnariat
14'118
actionnaires étaient identifiés
(au 31.12.2022)



Réseau
26 Agences
8 Bureaux conseils
69 Bancomats (Distributeurs automatiques de billets)
17 Versomats (Appareils de versement)
10 Appareils multifonctions (Retraits et versements)

STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763
alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la loi sur la
Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991.

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Après septante-cinq ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, la Banque Cantonale du Valais est devenue, en 1991, une société anonyme de droit public. Elle a alors ouvert une partie de son capital-actions au public. La BCVs fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards exigeants de la branche.

La BCVs bénéficie de la garantie de l'État. Cette dernière, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement (comptes privés, épargnes, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVs). La BCVs ne dispose pas pour autant d'un statut privilégié. Au contraire, elle est soumise à une forte concurrence dans un secteur en pleine mutation. Dans ce contexte, elle a réussi à imposer sa marque, distincte et pleinement cohérente avec son activité, son environnement et son histoire. Avec 19,313 milliards de francs de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 25% des parts de marché. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est entrée dans la catégorie de surveillance 3 de la FINMA (acteurs du marché grands et complexes).

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, la BCVs a toujours été aux côtés des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui. Seule banque universelle entièrement valaisanne, la BCVs place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient des certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2022, elle occupe 546 collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. D'un point de vue organisationnel, la BCVs a divisé sa zone d'activité en trois régions : Haut-Valais, Valais Central et Bas-Valais.

Chiffres-clés 2022



Avances à la clientèle

EN MILLIERS DE FRANCS

14'421'136

+5.07%



Fonds de la clientèle

EN MILLIERS DE FRANCS

11'363'255

+4.39%



Fonds propres réglementaires
pris en compte

EN MILLIERS DE FRANCS

1'490'455

+3.38%



Bénéfice

EN MILLIERS DE FRANCS

72'887

+6.41%



Ratio de fonds propres
réglementaires pris en compte

17.8%



Avoirs administrés

EN MILLIERS DE FRANCS

14'341'663

-2.73%



Cost / Income ratio

(AVANT AMORTISSEMENTS)

47.3%



Résultat opérationnel

EN MILLIERS DE FRANCS

124'383

+6.11%

Stratégie

Avec un modèle d'affaires qui continue à faire ses preuves, la BCVs relève les défis de croissance qualitative de son modèle d'affaires. Grâce à ses résultats et son positionnement, la BCVs se place parmi les banques les plus solides et efficaces de Suisse malgré l'intensification de la concurrence. Ainsi, elle poursuit des objectifs financiers à long terme et dispose d'une solide base de fonds propres.

Développée en 2021, la nouvelle vision stratégique 2025 de la BCVs se déploie afin d'affronter les enjeux et les évolutions du marché. Pour tirer son épingle du jeu, dans un contexte bancaire très concurrentiel, la Banque a misé sur une stratégie axée sur le client et ses attentes, centre de gravité de toutes ses actions.

LA CLIENTÈLE AU CENTRE DE LA STRATÉGIE

Afin d'accompagner ses clients dans leurs projets à chaque étape-clé de leur vie, la BCVs propose des solutions efficaces, innovantes et proches du client. C'est ainsi que les valeurs de durabilité, d'innovation, de proximité et de compétence constituent le socle de sa stratégie. Quatre valeurs qui permettent à la Banque d'innover pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain, et d'anticiper l'avenir tout en misant sur un atout majeur : sa stabilité. L'adaptation de son réseau physique en trois régions, le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais, permet de répondre aux nouvelles attentes et aux habitudes de consommation, en lien notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques. L'élan amené par la nouvelle vision stratégique concrétise la volonté de la BCVs d'incarner le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

LA COMPÉTENCE DE SES COLLABORATEURS COMME VALEUR-CLÉ DU SUCCÈS

La BCVs régit des principes de gouvernance d'entreprise clairs qui garantissent une gestion responsable et égalitaire. Les excellentes prestations fournies par les collaborateurs sont un gage de professionnalisme de la Banque. En valorisant ses talents, en renforçant la formation continue et en offrant un cadre de travail propice au bien-être et à la performance, elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses employés.

Cette qualité de services étend ses effets positifs auprès de ses clients et de toutes les parties prenantes de son développement.

LA BCVS : LA BANQUE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Autre défi majeur dans la société actuelle, la digitalisation qui touche tous les secteurs d'activité. Pour relever le challenge du numérique, la BCVs s'adapte en permanence à de nouveaux modèles commerciaux. Cela se traduit par l'amélioration de ses processus, de nouvelles formes de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats à développer. Aujourd'hui plus que jamais, la Banque est attentive aux évolutions de son domaine d'activité et développe des solutions digitales. En réponse aux nouveaux besoins de la clientèle, les prestations dématérialisées et les canaux numériques complètent l'offre de conseil de proximité de la Banque.

Rétrospective 2022

27
AVRIL

Assemblée générale

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais s'est à nouveau exprimé face à ses actionnaires en présentiel à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire, qui a eu lieu à la salle polyvalente de Conthey le vendredi 27 avril 2022. Les 589 actionnaires, représentant 80.65% du capital-actions, ont voté sur les points à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport annuel et les comptes annuels présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 68,5 millions, ainsi que les modifications statutaires proposées. L'Assemblée a donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale pour l'activité déployée durant l'exercice 2021 et désigné la société Deloitte SA comme organe de révision selon le Code des obligations. ECSA Fiduciaire SA a été élue en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Élection au Conseil d'administration

Les actionnaires ont accepté la proposition du Conseil d'administration d'élire Géraldine Granges Guenot pour représenter l'actionnaire majoritaire, en remplacement de Sandra Lathion, démissionnaire.

AVRIL

Lancement de la nouvelle campagne

La Banque bénéficie d'une excellente image auprès de la population valaisanne et de ses clients. Selon une enquête barométrique réalisée par un institut indépendant auprès de 500 Valaisans. Afin de pérenniser l'image positive dont elle jouit, une nouvelle campagne de communication transcrit des valeurs de dynamisme et d'innovation mais aussi de compétence, de proximité et de durabilité. Cette campagne a été dévoilée en primeur à l'occasion de l'Assemblée générale. Depuis, les visuels estampés du slogan « Bienvenue Chez Vous » caractérisent le positionnement stratégique de la BCVs. Les nouvelles publicités se déclinent sur tous les supports digitaux et classiques et véhiculent des messages institutionnels ou commerciaux.

23
JUIN

Concours d'architecture

La BCVs a dévoilé le lauréat du concours d'architecture visant la rénovation du siège principal, la construction d'un bâtiment administratif ainsi que l'aménagement d'un parc public à Sion. Le projet « Phénix » du bureau d'architecture Bonnard Woeffray à Monthey, en collaboration avec Forster-Paysage à Prilly, a été sélectionné à l'unanimité par le jury. Ce projet symbolise le développement durable d'un acteur majeur de l'économie cantonale puisqu'il répond aux valeurs centrales de proximité, durabilité et d'innovation de la stratégie de la Banque. Les 16 projets portés par des bureaux cantonaux ainsi que les résultats du concours d'architecture ont été exposés à Sion du 27 juin au 1^{er} juillet.

19 JUILLET

2022

Résultats semestriels

La Banque Cantonale du Valais a réalisé un bon résultat lors du premier semestre dans un environnement mouvementé. Le résultat opérationnel progresse de 1.26% pour atteindre CHF 61,2 millions avec un bénéfice net en augmentation de 2.2% à CHF 53,8 millions. Pour répondre aux nouvelles attentes de sa clientèle dans un marché hautement concurrentiel et augmenter son efficacité, la Banque Cantonale du Valais a poursuivi ses investissements et a déployé sa nouvelle stratégie articulée autour des valeurs de durabilité, innovation, proximité et compétence. Dans le contexte de l'évolution de la politique monétaire, la BCV a annoncé également la suppression des taux d'intérêts négatifs pour ses clients privés et les petites et moyennes entreprises (PME) à compter du 1^{er} août 2022.

Adaptation des horaires des agences BCVs

Les habitudes de consommation de la clientèle évoluent constamment et la Banque tient à répondre à leurs attentes et leurs besoins. C'est pourquoi, elle a renforcé ses activités de conseils au sein de ses points de vente en réduisant ses horaires de guichet au matin. Ainsi, la Banque accompagne ses clients dans toutes les étapes-clés de la vie grâce à l'expertise de ses conseillers à la clientèle pour une approche en adéquation avec ses objectifs, privilégiant son lien de proximité, valeur centrale de son axe stratégique.

Les membres du Conseil d'administration
lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2022.



Nouvelle campagne de communication

Nouvelles couleurs, images, photos et nouveau slogan illustrent désormais les valeurs et les produits de la BCVs. En 2022, l'identité visuelle de la Banque a été revisitée et dynamisée. De la nouvelle carte Debit Mastercard à l'affiche publicitaire, des supports papier aux canaux digitaux, une mue complète de l'ensemble des supports de communication a été opérée. Cette identité perceptible par tout un chacun est la pointe de l'iceberg d'une profonde réflexion.

Persuasive, en phase avec les valeurs de la BCVs et distinctive pour positionner la banque sur le marché, la nouvelle identité visuelle a été dévoilée en avril 2022. Cette nouvelle campagne porte les valeurs d'innovation mais aussi de compétence, de durabilité et de proximité. Ces visuels accompagneront la BCVs pour sa communication institutionnelle et commerciale durant les prochaines années. Les critères d'évaluation de l'analyse d'image de 2021 ont dessiné les contours de cette campagne et une étude post-test publicitaire réalisée à fin 2022 les a confirmés.

ENTRE IMAGE TRANSMISE ET IMAGE PERÇUE

Entre l'image que veut donner la Banque et celle que les gens ont vraiment, il peut y avoir un écart. Afin d'évaluer si la nouvelle campagne de la BCVs répondait aux principaux objectifs et touchait effectivement sa cible, une étude post-test publicitaire a été réalisée par l'institut de sondage indépendant, MIS Trend en décembre dernier. 550 personnes représentatives de la population valaisanne, sélectionnées en fonction de leur âge, genre ou encore lieu d'habitation, ont été interrogées pour vérifier la pertinence du message transmis et son impact sur l'image. Après seulement quelques mois de diffusion, les résultats de cette étude témoignent de la pertinence du message et de sa parfaite cohérence avec le positionnement de la Banque.

À BANQUE UNIQUE, CAMPAGNE UNIQUE

Pour se rapprocher encore plus de sa clientèle, la BCVs a mis la proximité au centre de sa nouvelle campagne de communication. Plus précisément, six campagnes ont été diffusées sur l'ensemble de l'année 2022, tout en répondant à des objectifs de communication précis. Les deux campagnes institutionnelles ont mis en avant les valeurs de proximité et de durabilité tandis que les quatre campagnes commerciales arborent fièrement la nouvelle palette de couleur de la

Banque. Branding des véhicules, brochures ou encore redynamisation des publications sur ses réseaux sociaux, cette nouvelle campagne est visible sur tous les supports. Au-delà de ces éléments, les messages véhiculés par la BCVs, telle que l'accroche « Ici », sont directs et retranscrivent une approche humaine, source de proximité avec ses clients.

BIENVENUE CHEZ VOUS

Le slogan de la campagne « Bienvenue Chez Vous » reprend habilement les initiales de la BCVs pour les traduire dans un message percutant qui parle à tous. Il puise son originalité dans les quatre piliers fondateurs de la BCVs. Au cœur de la Banque, il y a cette grande proximité qui lie ses collaborateurs à son audience. Confidentialité, discrétion, confiance, sont les valeurs-clés de l'accessibilité, à la source de son identité valaisanne, qui invite chacun à (re)découvrir la BCVs dans un message accueillant et bienveillant. La Banque met son réseau d'agences à l'écoute des besoins de sa clientèle et de ses projets dans le souci d'offrir à chacun des solutions adéquates, modernes et efficaces. L'innovation, quant à elle, guide les ambitions. Honorée d'être le partenaire privilégié d'une économie valaisanne prospère, la BCVs met tout en œuvre pour offrir des services personnalisés et digitalisés, qui évoluent avec le temps. Pas de pérennité sans durabilité : les investissements financiers et stratégiques poursuivis reflètent la croyance en l'économie durable. La Banque a choisi une nouvelle signature accueillante qui met la population valaisanne au centre de sa communication.

Demain commence ici

La campagne de teasing "Demain commence ici" a annoncé le changement de campagne de communication de la BCVs en suscitant l'attention du public sans révéler la marque.



Ici, on étend les perspectives

Il s'agit de la première campagne commerciale à être diffusée. Le produit Step Invest est illustré par une courbe d'investissement par étape du capital.



Ici, on se fait confiance au quotidien

La première campagne institutionnelle diffusée largement à travers le Valais faisait la part belle à la valeur de proximité.



Ici, on respire la liberté

Représentée par un visuel moderne, coloré et dynamique, la campagne produit Pack Jeunes met en lumière la jeunesse à la BCVS.



Ici, on ose les belles aventures

Le Prêt Hypothécaire invite les clients à réaliser le projet de toute une vie.



Ici, on cultive le meilleur pour demain

La durabilité comme valeur-clé de pérennité est symbolisée par les abeilles ou comment prendre soin de ce qui nous entoure.



Ici, la liberté est à portée de main

La carte Debit Mastercard et ses fonctionnalités répondent aux attentes et aux nouvelles habitudes de consommation de la clientèle. Pour que la Banque soit reconnaissable, l'ensemble des visuels a été adapté à la nouvelle campagne de communication.



Véhicules, affiches publicitaires, posts sur les réseaux sociaux, brochures et prospectus incarnent dès à présent la nouvelle identité visuelle.



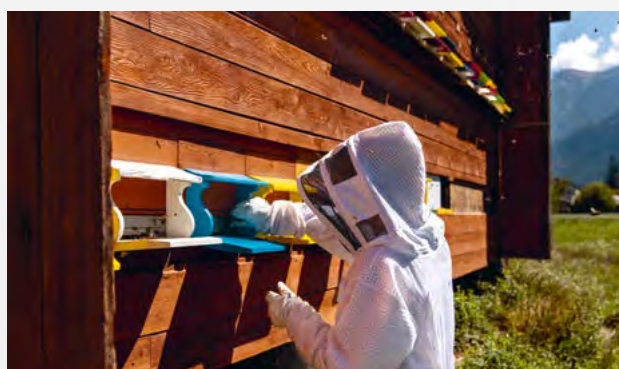
Engagée pour le Valais de la durabilité

La durabilité est l'une des quatre valeurs qui constituent la stratégie 2022-2025 de la BCVs. Le présent rapport tient à mettre en lumière trois projets en lien avec cette dernière et qui la représente parfaitement. Provenant de domaines très différents, tous reflètent le Valais du développement durable.

« Autour de l'abeille »

COMMENT ALLIER DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS APICOLES ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La Fondation Emera, par son projet « Autour de l'abeille » permet à des personnes en situation de handicap psychique de mettre en valeur les produits apicoles. Pour y parvenir, les résidents construisent et entretiennent les ruches pour ensuite produire du miel en collaboration avec des apiculteurs à l'atelier Tilia à Naters. Dans une perspective de réinsertion professionnelle, ces produits sont ensuite vendus dans leur propre boutique. Ce projet vise à acquérir des terrains pour exploiter de nouvelles ruches, de façon à intensifier la fabrication et la commercialisation de différents produits à base de miel.





Barrage des Toules

UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE, UNE PREMIÈRE DANS LES ALPES !

2'240 m² de panneaux solaires répartis sur 36 structures flottantes. Une véritable centrale photovoltaïque a été inaugurée en 2019 sur le lac des Toules à proximité de Bourg-Saint-Pierre. Si des projets similaires existent en basse altitude, il s'agit d'une première mondiale en milieu alpin. Romande Énergie, à l'origine de ce projet inédit, est le premier fournisseur d'électricité en Suisse romande. Avec une capacité de production de 800'000 kWh par année, soit l'équivalent de la consommation de presque 230 ménages, ce parc solaire permettra de déterminer s'il est possible d'élargir le projet à une plus large échelle.



Tuiles photovoltaïques

LORSQUE L'ÉNERGIE SOLAIRE DÉPASSE LES ESPÉRANCES EN TERMES DE PRODUCTIVITÉ

Les 305 m² de surface de toit de cette villa comprennent une installation photovoltaïque exposée aux quatre points cardinaux, lui offrant ainsi une exposition unique et une puissance totale de 35 kW. L'ensemble des tuiles couvrent les besoins énergétiques de la consommation du bâtiment. Ce système solaire permet à la maison d'atteindre un taux d'auto-alimentation énergétique de 108%. Un atout pour le Valais, qui profite d'un taux d'ensoleillement important.



Situation économique

DANS LE MONDE

2022 devait être l'année du rebond post-covid : les craintes liées au variant Omicron ne se sont pas concrétisées, tandis que les efforts d'adaptation des entreprises ont porté leurs fruits. Cet élan a été freiné par l'éclatement d'une crise géopolitique majeure en Ukraine, et dans son sillage un cumul de nombreux défis : augmentation des prix de la nourriture et de l'énergie, inflation et sortie incertaine de la Chine de la pandémie. À l'aube de 2023, l'économie mondiale freine, avec en conséquence des risques accrus de récession pour de nombreux pays.

Les États-Unis, confrontés à une montée rapide de l'inflation, ont dû se résoudre à une politique monétaire restrictive en faisant grimper les taux d'intérêt, augmentant ainsi la pression sur le marché immobilier et poussant le chômage à la hausse. Le renforcement du dollar qui en découle a exporté l'inflation américaine dans les pays émergents, rendant leur service de la dette plus onéreux. La Chine, qui se débat encore pour sortir d'un crash immobilier, souffre de l'instabilité chronique causée par sa politique du zéro-COVID-19. Quant à l'Europe, elle fait l'expérience d'une crise énergétique sévère, dont la gravité dépendra finalement essentiellement de la météo.

EN SUISSE

La Suisse a bénéficié d'une conjoncture solide en 2022. Grâce aux effets de rattrapage post-COVID d'une part, et à une bonne situation du marché du travail, d'autre part, la consommation privée s'est montrée particulièrement robuste. Le pays a aussi été épargné par les taux d'inflation qui pèsent sur ses voisins : la hausse des prix s'est stabilisée à 3% à la faveur d'une accalmie des prix pétroliers. Au dernier trimestre de l'année, l'économie suisse s'est développée à un rythme inférieur à la moyenne, rattrapée par les vicissitudes connues par la zone Euro.

La conjoncture suisse 2023 dépendra fortement des conditions de l'approvisionnement en énergie et du dynamisme de la demande mondiale. Alors que la situation énergétique européenne se montre moins préoccupante, et que le spectre des pénuries s'estompe, les prix de l'énergie se sont détendus tout en restant à un niveau élevé. La Suisse, par sa structure économique moins sensible aux prix de l'énergie que ses voisins, devrait cependant bien

résister. La demande mondiale, pour les raisons évoquées plus haut, sera inférieure à la moyenne et ne transmettra que peu d'impulsions au reste de l'économie. Selon le groupe d'experts de la Confédération, la croissance du PIB suisse devrait atteindre 1% en 2023, accompagnée d'un taux d'inflation de 2.2% et de chômage de 2.3%.

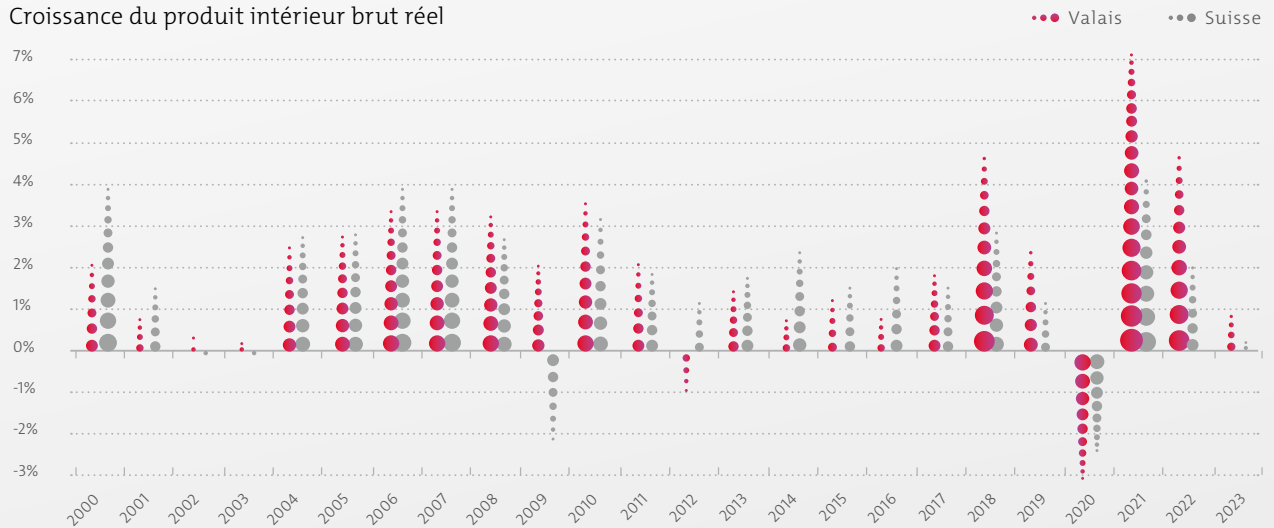
EN VALAIS

Le canton a connu un miracle économique : alors que tous tablaient sur un désastre en 2020 en raison des effets du COVID-19 sur une activité fortement imprégnée par le tourisme, le Valais s'est montré non seulement plus résistant avec un recul de son PIB moins marqué que la moyenne, mais il aura finalement aussi rebondi plus fortement que le reste du pays. Avec les investissements massifs dans l'industrie à Viège, le canton – qui était déjà le numéro un en suisse de la chimie – est aujourd'hui devenu le plus important site de production pharmaceutique d'Europe.

Le Valais a poursuivi sa reprise en 2022. Plusieurs branches de l'industrie se sont redressées, tout comme de nombreux secteurs de services qui ont pu fonctionner sans restriction. L'économie valaisanne a bénéficié de la très bonne santé de l'industrie chimie-pharmaceutique. Dans l'ensemble, le PIB valaisan a enregistré une croissance de 4.8% en 2022, nettement supérieure à la moyenne suisse (+2.1%). L'incertitude du contexte global influence en revanche fortement les prévisions pour 2023, qui devraient connaître une hausse beaucoup plus faible.

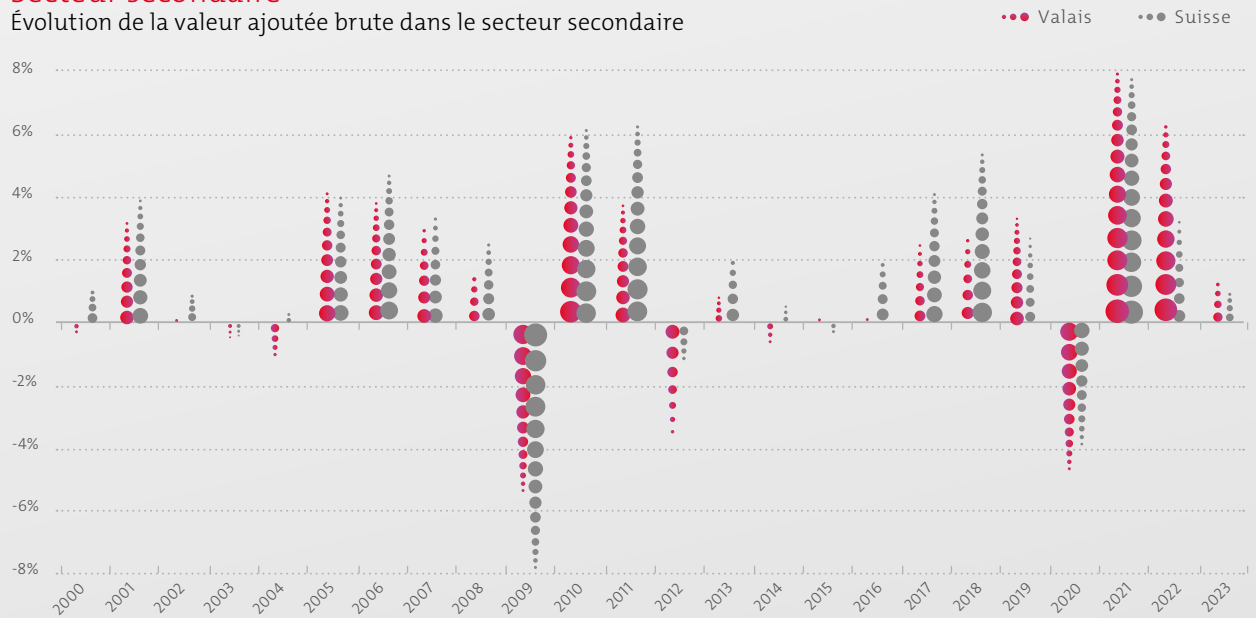
Produit intérieur brut

Croissance du produit intérieur brut réel



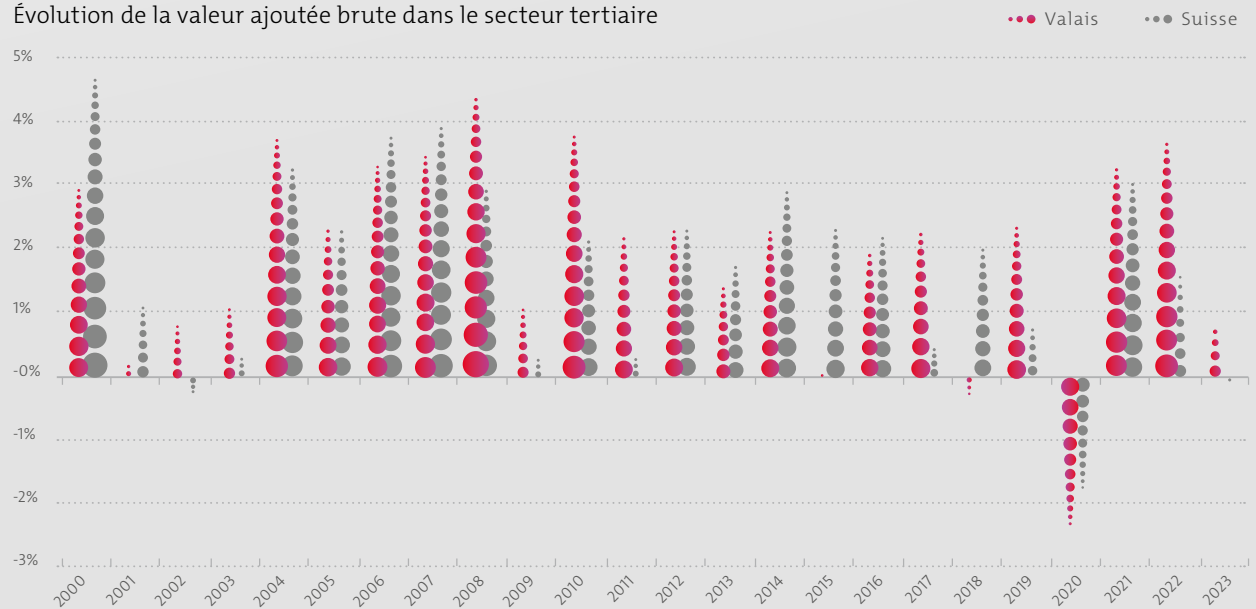
Secteur secondaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur secondaire



Secteur tertiaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur tertiaire



Indices BCVs au 31.12.2022



Valeur comptable
de l'action

(avant distribution du dividende) CHF

94,08

Earnings per
share (EPS)

(résultat apuré par action) CHF

6,92

Price to book
ratio (P/B)

(cours/valeur comptable par action)

1,11

Price earnings
ratio (P/E)

(cours/résultat apuré par action)

15,02



Cours de l'action

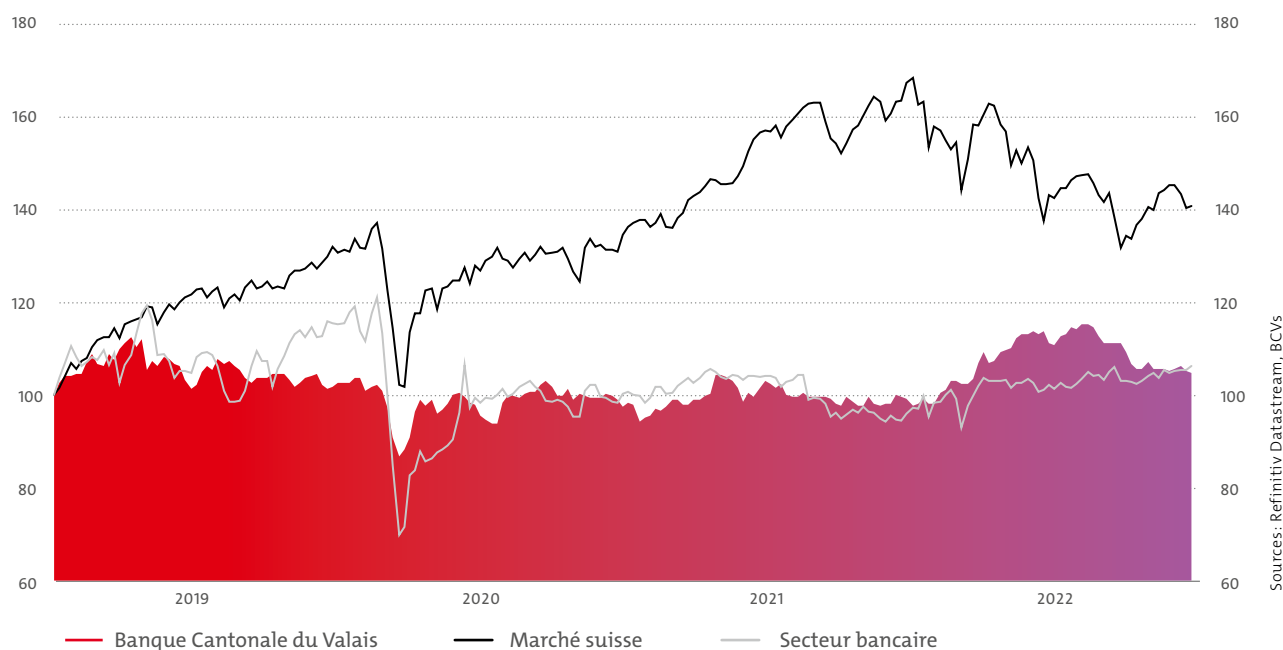
104 CHF

Reprise du cours de l'action en 2022

Avec un cours de clôture de CHF 104.00 au 31 décembre 2022, l'action BCVs s'est reprise durant l'exercice 2022. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3.45 par action versé en mai, l'action réalise une performance positive de 6.38% en 2022.

Sur ces quatre dernières années, sans tenir compte des dividendes versés, la performance de l'action BCVs est comparable à la moyenne des actions du secteur bancaire.

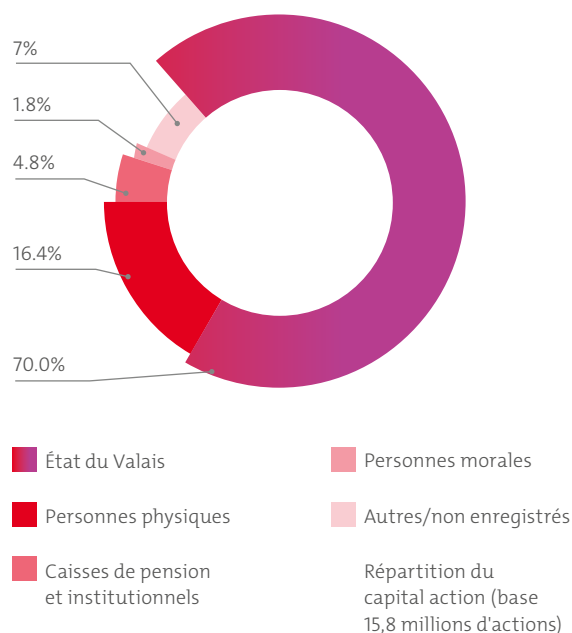
Évolution relative de l'action BCVs – cours en base 100



Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2022, 14'118 actionnaires étaient identifiés. 11'233 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

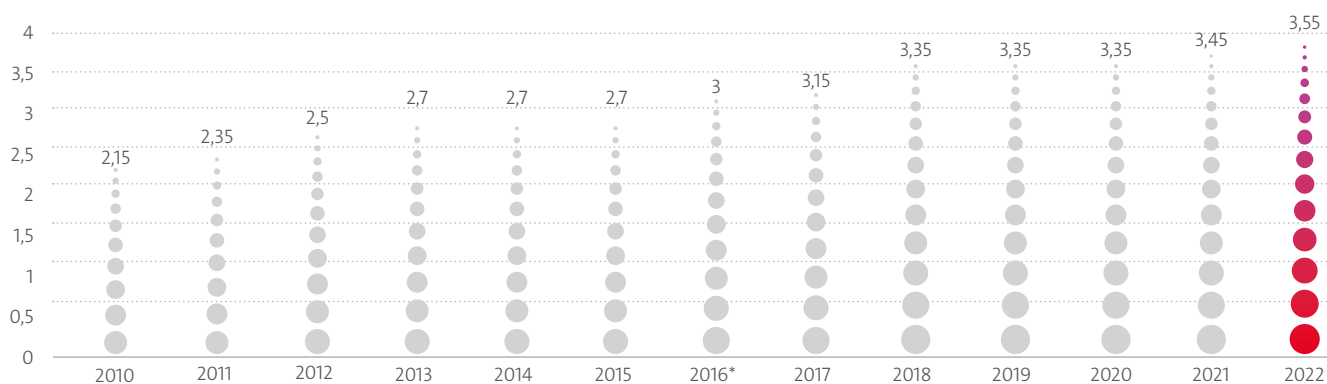
Cotation	SIX	
Valeur nominale de l'action	CHF 10.—	
Numéro de valeur	30595120	
Numéro ISIN	CH0305951201	
Symbole de cotation	WKBN Bloomberg	WKBN Reuters WKB.S



Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 50% à 60% du résultat d'entreprise apuré.

À l'Assemblée générale du 28 avril 2023, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende supérieur de CHF 10 centimes en comparaison à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 3,55 par action.



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

La banque de détail

La banque de détail gère les affaires bancaires standardisées avec la clientèle des personnes physiques. Elle s'appuie sur un réseau physique de proximité et des solutions digitales performantes pour accompagner ses clients à chaque étape de leur vie.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur incontournable du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Pour accompagner ses clients dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, différentes solutions leur sont proposées.

INDICATEUR IMMOBILIER

En tant qu'acteur majeur du canton, la situation et l'évolution du marché immobilier valaisan sont évidemment d'une grande importance pour la BCVs, que ce soit pour le financement des projets d'entreprises ou des privés, mais aussi en raison de l'importance du secteur de la construction et de l'immobilier pour toute l'économie du canton. C'est pourquoi depuis 2014, la BCVs et l'Association des propriétaires CIV (Chambre immobilière Valais) se sont unies pour proposer leur indicateur immobilier afin de mesurer l'évolution du marché de la villa, de la PPE (propriété par étages) et du locatif dans les différentes régions du Valais. Cette étude est réalisée avec la collaboration du cabinet de conseil immobilier Wüest Partner.

L'édition 2022, publiée en novembre, souligne l'influence du contexte de la crise sanitaire sur le marché de l'immobilier. Cette nouvelle étude met en évidence les effets de la pandémie sur les besoins immobiliers de la population et ses conséquences sur la demande, l'évolution des prix, l'offre et le taux de vacance. Elle aborde également les enjeux de la croissance démographique et du développement économique comme facteurs d'influence sur le marché.

Une conférence de presse ainsi que deux présentations au public du Haut-Valais et du Valais romand ont suivi la publication de la brochure et ont permis de commenter les principales tendances du marché immobilier valaisan.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle l'accompagne dans son développement financier. Elle propose des offres attractives comme l'octroi d'un bon cadeau pouvant

atteindre la valeur de CHF 150.- à l'ouverture d'un compte « tirelire » BCVs Start. Pour préparer au mieux les jeunes dans leur apprentissage financier, le Pack Jeunes leur offre certains privilèges comme un bon cadeau et un catalogue MYBCVs, offrant des activités diverses et variées. Elle met aussi à disposition un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour la réalisation de leurs objectifs.

FINANCEMISSION

Investies en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse, les 24 Banques Cantonales ont cofondé l'association FinanceMission en 2016 avec les associations faitières des enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER). Ses objectifs : promouvoir la compétence financière et lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. Pour ce faire, l'offre se base sur des programmes scolaires tout en restant ludique et instructive. De ce fait, FinanceMission met à disposition de nombreux supports pédagogiques qui reposent sur l'offre d'apprentissage en ligne « FinanceMission World » et sur le jeu en ligne « FinanceMission Heroes », qui sensibilisent les jeunes aux thèmes de l'argent et des finances de manière divertissante.

LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial où des spécialistes apportent une solution adaptée à chaque étape de la vie. L'expertise et le conseil personnalisé sont donnés en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession selon des objectifs définis. Elle propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long terme.

LE RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVS

Consciente de l'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, la BCVs concentre sa stratégie de proximité autour de deux objectifs principaux et complémentaires : l'optimisation du réseau physique et le renforcement des moyens numériques. Ses clients peuvent ainsi profiter de



contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces. Les agences et les représentations composent la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 26 agences et 8 bureaux conseils situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de près de 250 conseillers et collaborateurs, de 69 appareils de retraits automatiques, 17 de versements automatiques ou encore 10 multifonctions. En 2022, la BCVs a fermé ses dernières représentations, à Loèche, Basse-Nendaz et Orsières. En parallèle, elle a renforcé sa présence à la Porte d'Entremont avec l'ouverture d'une agence à Sembrancher. Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit chaque année dans son réseau. La rénovation récente de l'agence régionale de Brigue en est un bel exemple. Constatant que ses clients préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVs adapte ses points de vente à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles.

LA BANQUE EN LIGNE

À côté de ses points de vente physiques et pour la clientèle préférant une relation bancaire à distance, la BCVs a développé la banque en ligne. Ses utilisateurs peuvent

ainsi effectuer, depuis chez eux, leurs transactions bancaires via le site Internet ou leur smartphone. La clientèle bénéficie d'une gamme complète de prestations digitales pour le trafic de paiement ou la gestion des comptes *e-trade* pour les opérations de bourse notamment. Le *customer center* met à leur disposition un service d'e-mail sécurisé avec *l'e-banking* et l'application mobile ainsi qu'un *call center* professionnel et un espace de discussion (chat proactif) pour les conseillers.

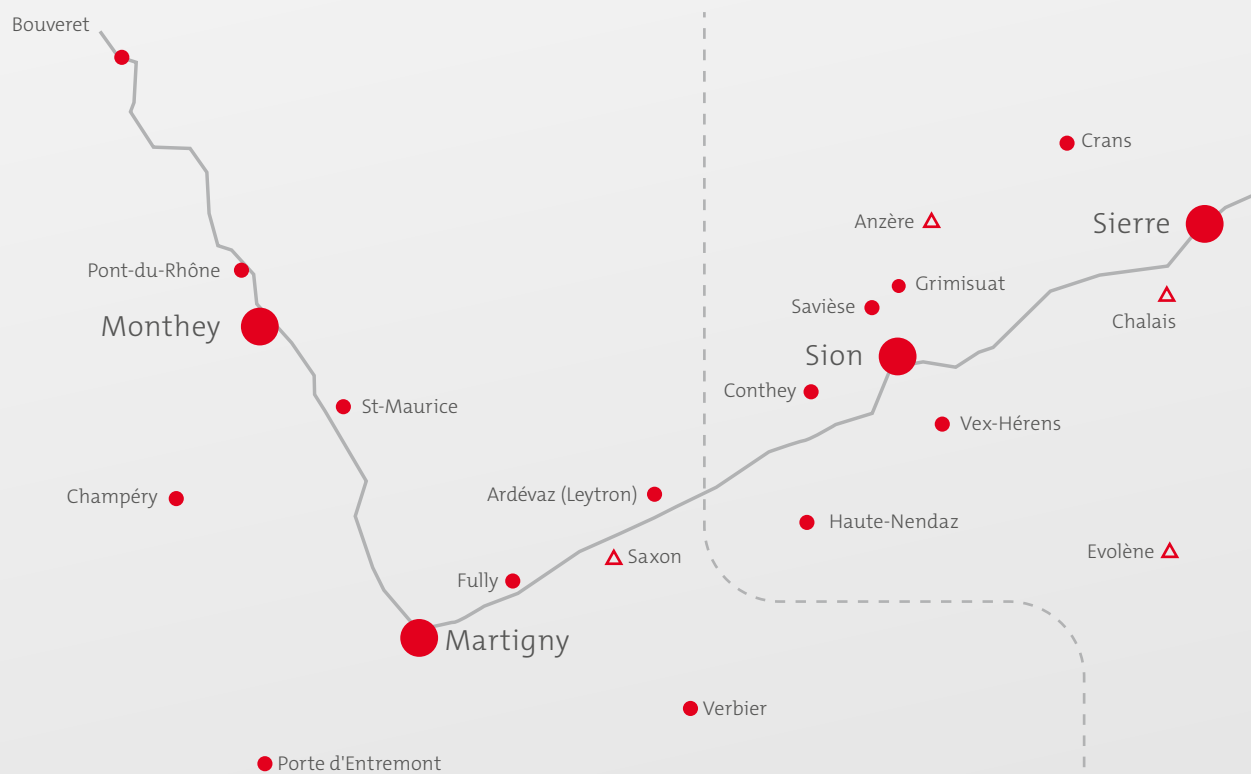
LE DIGITAL BANKING

La BCVs suit attentivement les évolutions digitales proposées. Souhaitant offrir à sa clientèle des solutions innovantes et appropriées tout en s'adaptant à la nouvelle génération, elle implémente les nouveautés les plus pertinentes. Si le conseil et la proximité physique restent au cœur de ses activités, elle les complète avec des services dématérialisés et multicanaux qu'elle ne cesse de développer.

Bloquer une carte, la remplacer en cas de perte ou de vol, ou encore visualiser le code NIP, la dernière version de l'application **BCVs One** permet de garder le contrôle en tout temps. Autre service numérique disponible, l'application **BCVs Mobile** simplifie l'accès à la banque online sans contrainte d'horaire, ni de lieu. Plébiscitée par la clientèle, elle connaît un succès croissant (+25% d'utilisateurs en 2022 par rapport à 2021). La Banque propose également l'application **BCVs Twint**. Cette dernière permet de régler ses achats en Suisse simplement avec son smartphone en toute sécurité dans tous les points de vente équipés. Elle offre de nombreux avantages comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. En 2022, l'application continue d'attirer les utilisateurs avec une augmentation de 19% d'utilisateurs en comparaison avec 2021. Il est également possible de devenir client à distance via l'**onboarding numérique**. Grâce à une identification effectuée par vidéo et à une signature électronique des documents, l'intéressé peut ouvrir un compte sans devoir se rendre physiquement dans une agence.

BCVs One pour la gestion des cartes de débit, de crédit et Prepaid, BCVs Twint pour les paiements facilités et le transfert d'argent et BCVs Mobile pour la gestion au quotidien de sa relation bancaire. Trois applications pour être au plus proche de ses clients. Ces derniers font de plus en plus appel aux applications mobiles pour la gestion au quotidien de leur relation bancaire.

Réseau physique de la BCVs au 31.12.2022



RÉGION BAS-VALAIS
Responsable régional
Thierry Cornut

AGENCES RÉGIONALES
Martigny
Monthey

AGENCES
Ardévaz (Saillon, Leytron,
Ovronnaz, Chamoson)
Porte d'Entremont
Fully
St-Maurice
Verbier
Bouveret
Champéry
Pont-du-Rhône

BUREAU CONSEIL
Saxon



- Agences régionales
- Agences
- △ Bureaux conseils

RÉGION VALAIS CENTRAL

Responsable régional
Jean-Yves Pannatier

AGENCES RÉGIONALES

Sion
Sierra

AGENCES

Conthey-Vétroz-Ardon
Crans
Grimisuat
Haute-Nendaz
Savièse
Vex-Hérens

BUREAUX CONSEILS

Anniviers
Anzère
Chalais
Évolène

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Mario Kalbermatter

AGENCES RÉGIONALES

Brig
Visp

AGENCES

Fiesch
Gampel
Naters
Saas-Fee
Susten
Zermatt

BUREAUX CONSEILS

Leukerbad
Münster
Raron





« Autour de l'abeille »

Développer et valoriser des produits apicoles en réinsérant professionnellement ses résidents souffrant d'un handicap psychique : c'est l'objectif du projet « Autour de l'abeille » de la Fondation Emera, qui a remporté la 13^e édition du Prix Créateurs BCVs.

Le private banking et l'Asset Management BCVs en un clin d'œil



Clients avec dépôts-titres

31'398

en nombre



Mandats de gestion BCVs

1'487

en millions de francs



Fonds de placements BCVs

911

en millions de francs

Une gamme complète de solutions de placements

FONDS DE PLACEMENT BCVS

BCVs  flex Conservative

BCVs  flex Opportunity

BCVs Equity Switzerland

BCVs  flex Pension 35

BCVs  flex Invest 35 EUR

BCVs  flex Pension 65

MANDATS DE CONSEIL








Expert 

Advanced 

Compact 

Niveau de service

CERTIFICATS BCVS

-  Actions européennes durables
-  Actions mondiales durables
-  Actions Swiss Quality
-  Actifs réels
-  Actions Megatrend Selection
-  Actions Monde Qualité ESG - Recovery
-  Fonds Immobiliers Suisses

MANDATS DE GESTION

BCVs star select 

BCVs active portfolio - swiss focus 

BCVs smart 

Niveau de service

PLAN D'INVESTISSEMENT

BCVs  Step invest

La banque de gestion de fortune

Des solutions d'investissement flexibles et individualisées ainsi qu'une communication proactive et ciblée caractérisent le service et l'accompagnement de la BCVs en matière de gestion de fortune.

Une solide politique de placement, des produits d'investissement adaptés au profil investisseur et une surveillance des risques inhérents à chaque stratégie d'investissement, preuve de prestations de qualité, définissent l'approche de la BCVs en matière de gestion de fortune. Un accompagnement approprié et une expertise bancaire reconnue permettent aux experts du domaine d'établir une relation de confiance avec la clientèle et de fournir un conseil personnalisé et de proximité.

ÉMISSIONS ET BROCHURES « MARKET » : NOUVEAU STYLE POUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET DES MARCHÉS FINANCIERS

Actualités économiques et analyses financières vous attendent tous les mois avec « Market ». L'émission télévisée, lancée en septembre 2021, est réalisée en collaboration avec la chaîne de télévision cantonale Canal9/Kanal9. 2022 est donc la première année complète pour l'émission « Market ». Les experts de la Banque Cantonale du Valais décortiquent

les perspectives de l'économie mondiale, les évolutions des marchés financiers, ainsi que de nombreux sujets relevant pour les Valaisans, le tout dans les deux langues cantonales. Les vidéos, qui permettent une meilleure appréhension des marchés financiers par le grand public, sont disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la BCVs, ainsi que sur les supports de Canal9/Kanal9.

Dans une démarche de modernité, la nouvelle mouture de la brochure « Clin d'œil sur les marchés », qui est publiée depuis plusieurs années déjà, a opéré sa mue en juillet 2022, et s'intitule désormais « Market ».

L'harmonisation de ses activités de communication a permis à l'équipe de l'Asset Management de rendre accessible et de faciliter la compréhension de l'environnement boursier à sa clientèle. Son objectif : la proximité avec la population valaisanne. Sa force de frappe : la vulgarisation.



TROIS ANS DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT « MADE IN VALAIS »

Parmi les atouts développés par l'Asset Management de la BCVs, se trouve la politique d'investissement « Made in Valais » qui fête en 2022 ses trois ans d'existence. Avec des compétences développées depuis 2019, la BCVs peut encore davantage répondre aux besoins de proximité de la clientèle et de la population du canton. La politique d'investissement est le socle de la gestion de fortune. Définition de la stratégie d'investissement à long terme, perspectives économiques pour les trois à six mois, identification des meilleurs investissements et positionnement des portefeuilles, une stratégie sans cesse affinée qui permet de déterminer quels marchés et thèmes sont à privilégier.

Une bonne politique d'investissement s'articule autour d'analyses détaillées sur différents sujets. Évolution et perspectives pour la conjoncture, décisions des banques centrales, marchés financiers, sont autant d'éléments passés au peigne fin par notre équipe de spécialistes confirmés. Ces analyses régulières et approfondies permettent de prendre des décisions d'investissement pertinentes et opportunes. Le contrôle des risques permet de vérifier la concordance avec chaque stratégie et d'opérer les adaptations nécessaires en fonction de l'évolution des marchés.

REFINITIV RÉCOMPENSE UNE NOUVELLE FOIS LE FONDS « BCVS (CH) FLEX PENSION 35 »

Depuis plus de 30 ans, Refinitiv, anciennement Thomson Reuters, récompense les fonds de placement dans diverses catégories, dont l'évolution de la valeur est particulièrement solide et constante, sur trois, cinq et dix ans. Basé sur une méthodologie quantitative, le « Lipper Fund Award » reflète une évaluation véritablement indépendante de la performance des fonds.

En 2022, la Banque Cantonale du Valais remporte un « Lipper Fund Award » pour la 2^e année consécutive. Ce prix a récompensé la solide performance du fonds BCVs/WKB (CH) flex Pension 35 dans la catégorie « Mixed Asset CHF Conservative » sur les trois dernières années. Gage de qualité, il témoigne des compétences en matière de gestion de l'Asset Management de la Banque Cantonale du Valais.

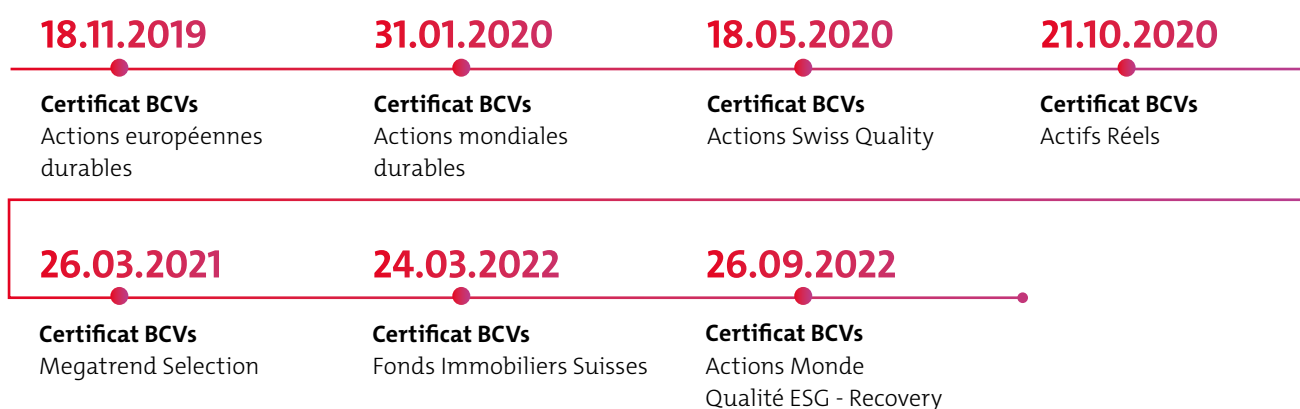
Lancé en 2017, le fonds BCVs/WKB (CH) flex Pension 35 totalise à ce jour près de 307 millions de francs. Développé selon un style de gestion active, ce fonds se caractérise par son allocation flexible. Compatible avec les règles appliquées à la prévoyance professionnelle (LPP), il représente une solution d'investissement novatrice pour un profil de risque « modéré ».



De gauche à droite : Fabrice Constantin (responsable division prestations marchés), Daniel Rotzer (responsable département Asset Management & advisory), Mathias Cotting (économiste responsable) et Olivier Roh (responsable service Investment Management).



Évolution chronologique des dates de création des certificats BCVs



IMPLÉMENTATION DE LA GESTION DURABLE DANS LES FONDS BCVS

La diversité des placements proposés par la Banque Cantonale du Valais constitue une offre intéressante et variée pour la clientèle. Comme la tendance aux placements dits durables est en forte croissance, ce type d'investissements occupe une part toujours plus importante parmi les solutions de placement. Les experts dans le domaine favorisent la durabilité en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans leur processus de gestion.

Maîtres-mots également en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'écoblanchiment, ou greenwashing, les critères ESG couvrent déjà la gamme des fonds de placement de la BCVs.

Pour répondre au mieux aux nouvelles exigences, l'Asset Management s'appuie sur des approches de durabilité telles que l'exclusion, le « best-in-class », le filtrage positif, l'intégration ESG, l'actionnariat, la thématique durable ou encore l'impact investing. Ainsi, dans la catégorie des fonds de placement « flex », l'approche ESG est mise en œuvre au travers de la sélection des fonds cibles. Pour atteindre cet objectif, au minimum 70% de ces derniers doivent mettre en œuvre une de ces approches ESG. Cette exigence doit également se retrouver dans le fonds « Equity Switzerland ». D'autre part, ces 70% excluent dans tous les cas les sociétés figurant sur la liste publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) ainsi que celles qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique. De plus, le fonds « Equity Switzerland » applique une approche ESG de filtrage positif.

Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable www.bcv.ch/rapport-rse2022

« FONDS IMMOBILIERS SUISSES » ET « ACTIONS MONDE QUALITÉ ESG – RECOVERY »

Dans le domaine du conseil, la Banque Cantonale du Valais continue à développer son offre de placement en proposant en 2022 deux nouveaux certificats : « Fonds Immobiliers Suisses » et « Actions Monde Qualité ESG – Recovery ».

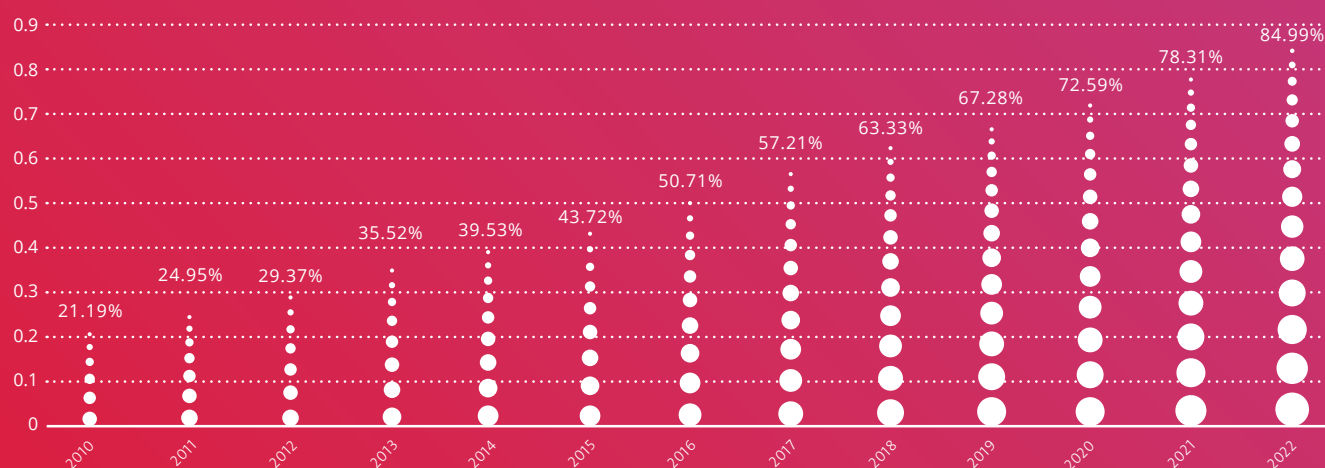
Investir à moyen et long terme dans des valeurs réelles telles que l'immobilier n'a jamais été aussi populaire. Le certificat BCVs « Fonds Immobiliers Suisses » investit dans 15 à 25 différents types de fonds immobiliers suisses. Il se diversifie aux niveaux géographique, typographique – secteurs résidentiels, commerciaux et industriels – et des locataires. Les investisseurs peuvent ainsi profiter du potentiel de rendement du marché immobilier suisse et bénéficier d'un dividende semestriel. Cette solution d'investissement permet de placer son argent dans un certificat qui réplique la performance d'un panier de fonds immobiliers dont la BCVs assure la sélection et la gestion.

Dernier-né des certificats BCVs, le certificat BCVs « Actions Monde Qualité ESG – Recovery » offre un panier diversifié de sociétés mondiales de qualité à potentiel de rebond plus important que le marché et qui mettent l'accent sur un degré élevé de durabilité. S'ajoute également à cela la sélection spécifique d'entreprises responsables, sensibles aux critères ESG. Pour terminer, une approche qualité prévaut également avec un choix de sociétés basé sur leur capacité à rembourser leur dette avec la meilleure rentabilité attendue sur les capitaux investis.

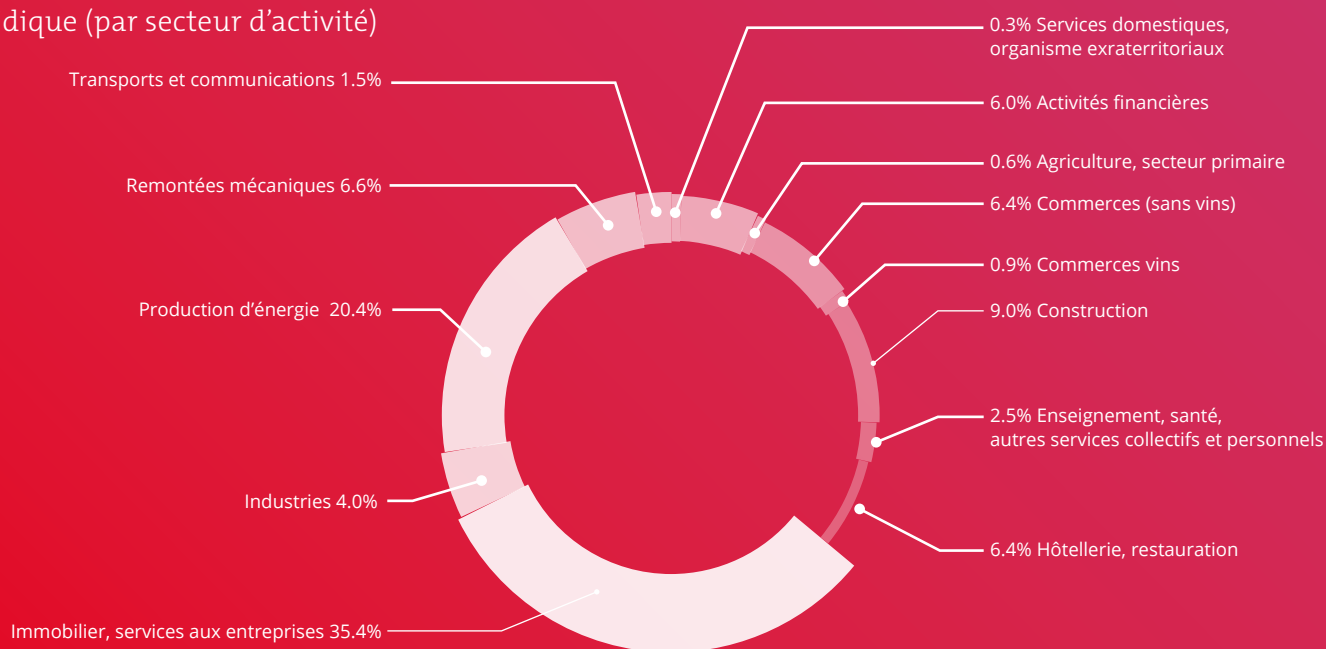
Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2022 : 5'953 sociétés clientes de la BCVs (+3.75% par rapport à 2021)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVs en comparaison avec 2008



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



La banque des entreprises

Conformément à la mission confiée par le législateur valaisan, l'activité de la BCVs auprès des entreprises dépasse le simple exercice du métier bancaire. Elle leur fournit une politique de crédit adaptée, un accompagnement de qualité sur le long terme et sous différentes formes. Elle constitue ainsi le partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

La BCVs incarne le rôle de « banque des entreprises » en Valais. Son rôle dans le développement de l'économie est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que « la Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue ainsi le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille.

La BCVs s'engage également en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Elle joue également un rôle prépondérant dans la transmission d'entreprises. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques : entrepreneurs, associations professionnelles, organisme de promotion économique, institutions et monde politique.

UN NOUVEAU DÉPARTEMENT AU SERVICE DES GRANDES ENTREPRISES ET UNE EXPERTISE MAINTENUE DANS LES RÉGIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PME

La mise en place du service grandes entreprises en 2022 a permis d'offrir une solution adaptée au besoin d'un accompagnement sur-mesure des grands acteurs de notre économie valaisanne, avec leur rayonnement souvent extra-cantonal et leurs attentes spécifiques. Par le suivi de cette clientèle stratégique tant du secteur privé que du secteur parapublic par ce service dédié, la Banque se positionne

comme un partenaire de choix. En s'appuyant sur une très bonne connaissance du tissu économique valaisan, l'expertise d'accompagnement de ce secteur important est également bien présente dans les régions. En effet, dans leur mission de proximité, les conseillers entreprise sont les partenaires financiers idéaux dans l'accompagnement des PME valaisannes qui constituent une force fondamentale du tissu économique de notre canton.

CONSEIL PATRIMONIAL

Maximiser la situation financière de la clientèle pour garantir la couverture des besoins financiers, assurer le bien-être de sa clientèle et celui de ses proches sont deux objectifs qu'étudient les spécialistes du conseil patrimonial. Afin d'anticiper au mieux l'avenir, la globalité du patrimoine doit être examinée. En effet, chacun dispose d'une situation qui lui est propre : revenu, patrimoine, état civil, famille, immobilier. Identifier clairement les mesures optimales à prendre est une tâche souvent complexe. Comment prendre en compte les placements, le financement immobilier, la prévoyance privée et professionnelle et la fiscalité d'un seul tenant ? Nos conseillers analysent les situations personnelles, aussi diverses et variées soient-elles, pour trouver la meilleure solution en termes d'emprunt, de rachat dans la caisse de pension, d'investissement sur les marchés, de forme de revenu AVS, de pacte successoral ou encore d'impact sur la fiscalité.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Pour répondre à sa mission de durabilité, tout en restant proche de ses clients, la BCVs continue de développer de nouvelles approches avec des technologies innovantes. Le cœur de l'activité du secteur de la clientèle institutionnelle se cristallise autour d'une réponse adaptée et rapide aux besoins. Sa plus-value s'articule autour d'une capacité à l'individualisation des prestations et d'une véritable proximité physique. Cet avantage comparatif est la pierre angulaire de son activité et le demeurera sur le long terme.

RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

Initiée, en 2017, par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais, l'Association Valaisanne des Entrepreneurs ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, la rentrée de l'économie valaisanne (REV) est une manifestation d'envergure, représentative à la fois du tissu économique valaisan et vitrine de ses compétences. Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton, dont elle vise à mettre en exergue le potentiel.

Rassemblant les acteurs économiques du canton, la conférence thématique de cette année soulevait la question de « Blackout électrique : un hiver sous haute tension ? ». Les cinq intervenants, tous acteurs issus du monde de l'énergie, ont apporté leur éclairage sur ce futur défi, partageant leur expérience respective dans le domaine. L'édition 2022 s'est tenue le 1^{er} septembre sur le site du dessableur de La Souste.

ESPACE INNOTHÈQUE : L'INNOVATION MISE EN VALEUR

Les visiteurs de la traditionnelle Foire du Valais ont eu l'occasion de voir cette année un espace dédié à l'innovation, l'Espace Innothèque. Pendant dix jours, des conférences thématiques y ont été organisées afin de mettre en valeur des start-up et entreprises valaisannes. Cet espace fut également le témoin de partages d'expériences en matière d'innovation et de technologie.

Partenaire de cet Espace inédit, qui s'inscrit dans le processus de développement durable de la Foire du Valais et qui propose des activités, pour la plupart accessibles librement, la BCVs y a été activement présente pour la remise du prix « Coup de Cœur » du Prix Créateurs BCVs.

PME RELAIS-VALAIS

La Banque Cantonale du Valais, la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER Valais) et l'association Relève PME se sont associées et ont créé l'association PME Relais VS. Par son action, elle entend sensibiliser les entrepreneurs à transmettre leur entreprise dans les meilleures conditions et mettre à disposition des PME des outils pratiques pour que cédant et repreneur puissent planifier et réussir cette succession. Des outils tels que la nouvelle plateforme dédiée à la transmission d'entreprise: Relève PME qui permet d'analyser une entreprise et sa valeur dans les détails pour un passage de témoin réussi. Une autre manière concrète de contribuer à la vitalité du tissu économique du canton.

La transmission d'entreprises à une nouvelle génération, se révèle être un potentiel d'affaires considérable mais est aussi un parcours complexe. C'est pourquoi, l'expérience et la pratique sont au cœur de nos conférences sur les défis d'une transmission de PME réussie. Dans le cadre de sa conférence à l'Espace Innothèque de la Foire du Valais, PME Relais Valais a mis l'accent sur l'anticipation et la réussite d'une succession. La parole a été donnée à des anciens et nouveaux dirigeants d'entreprise.

13^e Édition du Prix Créateurs BCVs



De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs, co-organisé avec l'entité de Promotion économique Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, tout en mettant en lumière les innovations valaisannes.

Parmi les 38 projets déposés pour cette 13^e édition du Prix Créateurs BCVs, le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a choisi les cinq finalistes sur la base de critères objectifs, axés sur le potentiel d'innovation, la faisabilité technique ou l'apport économique pour la région :

- Autour de l'abeille, valorisation des produits apicoles auprès de personnes souffrant d'un handicap psychique ;
- Dans l'Jardin, plateforme de mise en relation entre les artistes et particuliers pour des concerts privés ;
- ProSeed, valorisation du malt de brasserie ;
- Swiss Vertical Farm, culture de plantes aromatiques dans les maisons ;
- Allimb, application de réadaptation après un accident.

Avec 31.9% des voix, c'est la Fondation Emera et son projet « Autour de l'abeille » qui a remporté les faveurs du public. Elle a remporté un chèque d'une valeur de CHF 25'000.- composé de CHF 10'000.- de prestations d'accompagnement dispensés par Promotion économique Valais ainsi que d'un montant de CHF 15'000.- en espèces. Le trophée lui a été décerné à l'occasion d'une soirée organisée dans l'ancienne usine de Chandoline à Sion le 14 juin.

PROJETS
763
dossiers déposés
en 13 éditions

FINALISTES
5
projets
en lice

LAURÉATS
2
innovations
primées



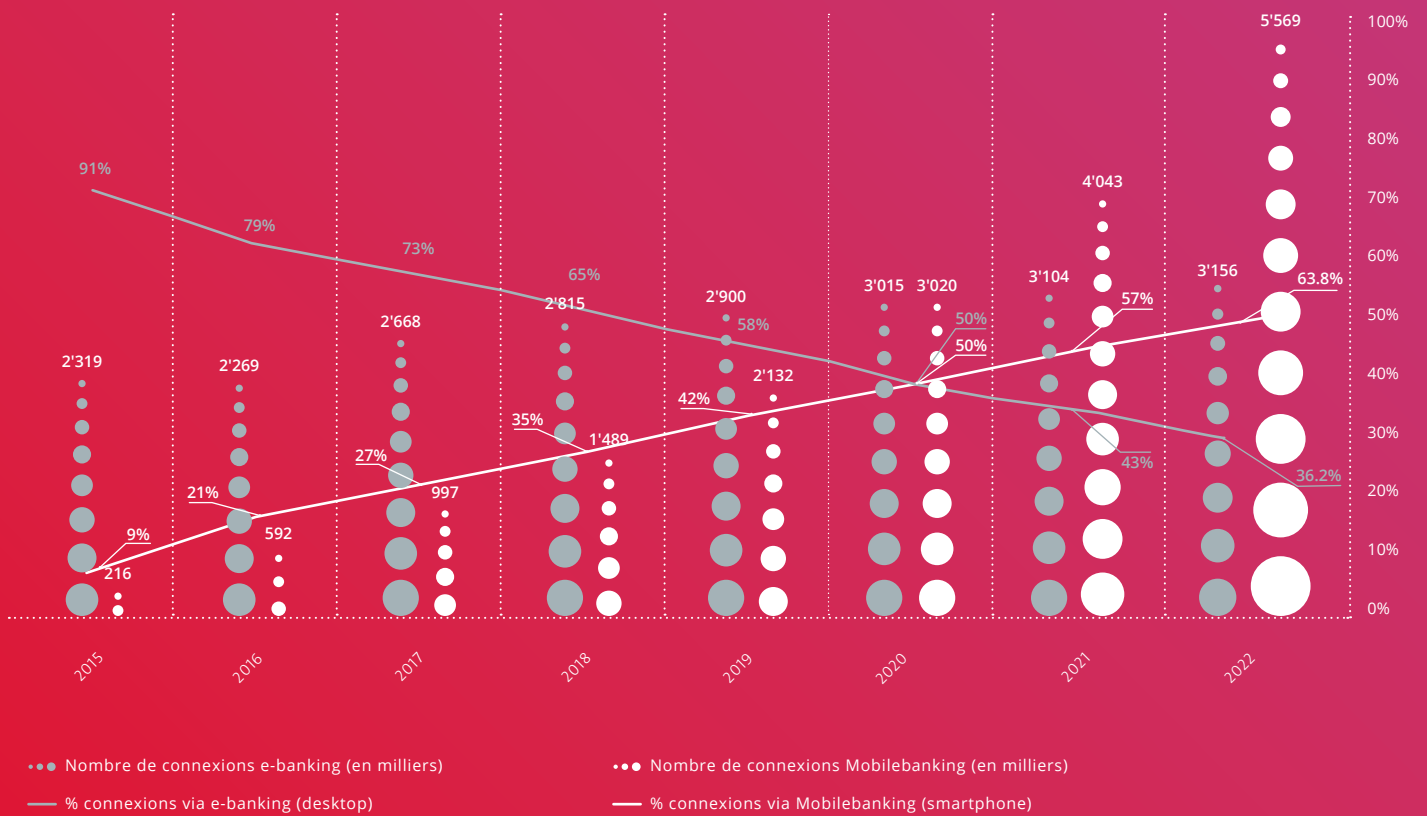
Prix « Coup de cœur » du Prix Créateurs BCVs

Le prix « Coup de cœur » des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVs a été remis le 30 septembre, lors de la journée d'ouverture de la Foire du Valais et de son nouvel Espace Innothèque, dédié à l'innovation en Valais. La start-up Proseed, qui revalorise le malt d'orge des brasseries pour en créer un nouvel ingrédient à incorporer dans des recettes et ainsi en améliorer leur qualité nutritionnelle, a remporté ce prix « Coup de cœur » d'une valeur de CHF 5'000.-.

L'Espace Innothèque a accueilli durant les dix jours de la Foire du Valais les finalistes du Prix Créateurs BCVs pour permettre de présenter leurs projets. Ce rendez-vous à Martigny est également l'occasion d'asseoir la notoriété du Prix Créateurs BCVs qui se veut innovant et accessible aux jeunes entrepreneurs valaisans.



Progression des connexions E-banking & Mobilebanking







Tuiles photovoltaïques

Avec une installation photovoltaïque composée de tuiles solaires, les propriétaires ont eu la bonne surprise de découvrir que leurs besoins quotidiens étaient entièrement couverts par l'énergie du soleil. En plus d'utiliser une énergie renouvelable, la pose de tuiles photovoltaïques offre un côté esthétique.



Responsabilité d'entreprise

46 Engagée pour ses collaborateurs

48 Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
& développement durable

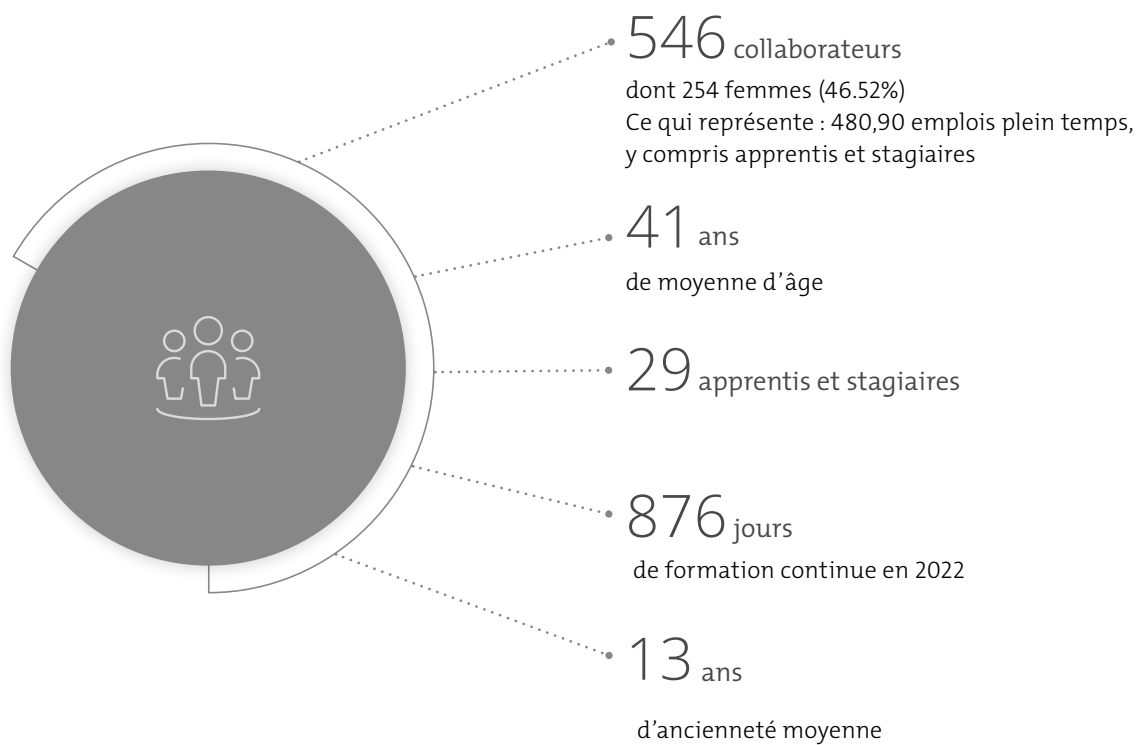
50 Engagée pour le Valais et sa population

52 La Fondation du 100^e de la BCVs

Engagée pour ses collaborateurs

Employeur de référence en Valais, la BCVs place ses collaborateurs au cœur de sa réussite. Elle relève avec eux les défis de la digitalisation et les accompagne au quotidien dans ce changement culturel.

Les collaborateurs BCVs en un clin d'oeil



Diversité, inclusion, promotion de l'égalité... être un employeur attractif ne s'improvise pas. Les Relations humaines poursuivent la mission de recruter les talents de demain tout en fidélisant et accompagnant les collaborateurs d'aujourd'hui. La BCVs favorise le recrutement de nouvelles compétences, la mobilité interne de ses collaborateurs et l'évolution professionnelle. Les collaborateurs bénéficient d'opportunités de carrière stimulantes, de vastes possibilités de formations continues et de conditions de travail attractives.

Valeur phare de la Banque, la durabilité se retrouve également au cœur de la stratégie des Relations humaines. Elles agissent au quotidien de façon réfléchie afin que leurs actions s'inscrivent dans la durée en préservant leurs atouts les plus précieux : leurs collaborateurs.

La Banque Cantonale du Valais a déployé une forte stratégie employeur. Elle veut impacter de façon durable le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs en privilégiant les Relations humaines pour contribuer à son succès. Portées par cette vision, les Relations humaines prennent une part active à l'évolution de l'entreprise en développant une stratégie orientée client dans le respect des exigences légales, éthiques et économiques. Gérer les besoins actuels et futurs de ses collaborateurs grâce à des processus évolutifs constitue un enjeu quotidien pour les Relations humaines. Enfin, elles veulent assurer le bien-être au travail, l'employabilité durable ainsi que la diversité par une politique agile, empathique et tournée vers l'avenir.

Afin de consolider sa marque employeur, la BCVs traite des enjeux d'importance. Elle s'engage depuis plusieurs années en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. En obtenant le label « Fair-ON-Pay+ » en 2021, la Banque se positionne en tant qu'employeur attractif et moderne avec notamment des possibilités de télétravail, de flexibilité du taux d'occupation et de mobilité du travail. Cette reconnaissance souligne aussi l'engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La Banque entend augmenter la proportion de femmes parmi les cadres et renforcer ainsi son volet de diversité. Elle offre des solutions de coaching personnalisé pour les femmes talentueuses, prêtes à évoluer et à prendre plus de responsabilités.

Véritable valeur ajoutée pour ses employés, le soutien et l'encouragement du développement des compétences sont au centre des préoccupations des Relations humaines. Collaborateurs et managers peuvent donc compter sur des conditions de travail qui favorisent le perfectionnement professionnel, notamment par la prise en charge complète de l'investissement de formation. Lorsque le collaborateur

s'engage dans une formation de longue durée, la BCVs applique des modalités généreuses, en particulier par une aide au financement et si nécessaire par l'adaptation du temps de travail. La BCVs est également un important pourvoyeur de places d'apprentissage. Valorisée dans sa globalité, la formation permet d'assurer un niveau élevé de compétences et de professionnalisme afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Dans un souci de proximité avec ses employés, la Banque accorde une importance particulière dans l'accompagnement quotidien face aux évolutions permanentes du monde digital. Gérer ce changement culturel est un challenge de chaque instant. Dans la continuité de son engagement envers l'épanouissement professionnel de ses employés, la BCVs met un point d'honneur à former ses collaborateurs afin qu'ils soient au centre de cette réussite.

Autre valeur fondamentale, l'innovation. Les Relations humaines ont participé à un hackathon du 16 au 24 août 2022. Cet événement collaboratif a réuni des spécialistes dans le domaine de l'intelligence artificielle pour échanger sur une idée innovante et la développer. Grâce au projet SolveHR, primé à cette occasion, les Relations humaines ont identifié les compétences disponibles pour la mobilité interne ainsi que pour la contribution à différents projets. Cet outil pourrait aussi définir le candidat idéal en fonction du poste ouvert à l'interne, et serait même en mesure de déterminer des profils adéquats via des sources externes, telles que les réseaux sociaux. Une manière de s'intéresser aux nouvelles générations et d'attirer ainsi les futurs talents ; voici une opportunité de synergies vertueuses.

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable

Durabilité, innovation, proximité et compétence, sont les quatre valeurs phares prônées par la BCVs au travers de sa stratégie globale. Depuis des années, la Banque met un point d'honneur à placer le développement durable au cœur de sa responsabilité sociétale de l'entreprise.

ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ

Pour la BCVs, durabilité et qualité vont de pair. Elle est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*) et de sa maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*). Le label *Valais Excellence*, obtenu en 2009, et dont la certification a été renouvelée en 2013, 2016, 2019 et 2022, témoigne du caractère à la fois performant et citoyen de la Banque. Afin de développer ses efforts pour diminuer son impact environnemental, la BCVs a obtenu le label *Swiss Climate* et a renouvelé pour la onzième fois en 2022 la certification *argent CO₂ « optimisé »*.

Respectueuse de l'environnement en diminuant l'impact de ses activités, elle a cofondé, en 2020, la *Fondation Carbon Free Valais* dont l'objectif est de valoriser les entreprises soucieuses de leur empreinte écologique au travers de la constitution d'un fonds pour le financement de projets régionaux de réduction d'émission de CO₂. Sur la voie de la durabilité, la notation de la BCVs a été améliorée en 2022, passant de « C+ » à « B- » lors de l'*Inrate Sustainability Assessment*.

PROMOTION ACTIVE DE LA MOBILITÉ DOUCE

Du 21 au 25 mars 2022, la BCVs a pris part à la semaine de la mobilité pendulaire durable organisée par l'association Valais Excellence. Le but était de sensibiliser et d'inciter les collaborateurs à s'engager en faveur d'une mobilité durable durant au moins une journée en changeant leurs habitudes, en testant de nouveaux moyens de transports durables. Afin d'inciter ses collaborateurs à participer à ce challenge, la BCVs a mis sur pied un concours à l'interne dont le but était de récompenser l'expérience la plus innovante et durable. Pour cette première participation, 28 collaborateurs ont permis d'économiser près de 2'000 km. Le vainqueur du concours s'est vu remettre une trottinette électrique.

De plus, en juin 2022, la BCVs a participé au challenge *Bike to work*, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette première année de participation, cinq collaborateurs répartis dans deux équipes ont parcouru près de 600 kilomètres à vélo.

LA BCVS PRIMÉE COMME « ENTREPRISES ÉCORESPONSABLES 2022 »

Le label « *Entreprises écoresponsables 2022* » atteste des efforts des grandes entreprises suisses en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. La Banque Cantonale du Valais figure dans le top 30 du classement, parmi plus de 700 entreprises participantes.

RÉDUCTION DE 26% DES ÉMISSIONS DE CO₂ PAR EMPLOYÉ EN TROIS ANS

Soucieuse de l'environnement, la BCVs pratique, de longue date, une politique active en matière de développement durable et de responsabilité citoyenne. Les émissions de CO₂ par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont ainsi pu être régulièrement réduites entre 2010 et 2020 (-53%). D'ici 2030, la BCVs s'engage à réduire ses émissions totales de CO₂ de -35%. Depuis 2019, année de définition du nouvel objectif, elles ont déjà diminué de près de 26%.

GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle Charte RSE & du développement durable comprend, outre des aspects écologiques, des principes et des objectifs concrets ayant trait à nos produits et à nos prestations ainsi qu'à la responsabilité de la Banque vis-à-vis de ses collaborateurs et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCVs contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) en répartissant les huit ODD prioritaires dans les quatre axes suivants :

- environnement ;
- employeur ;
- finance & produits ;
- ancrage régional.



Le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable complet intégrant la charte et la développant de manière détaillée est disponible dans sa version PDF. www.bcvs.ch/rapport-rse2022

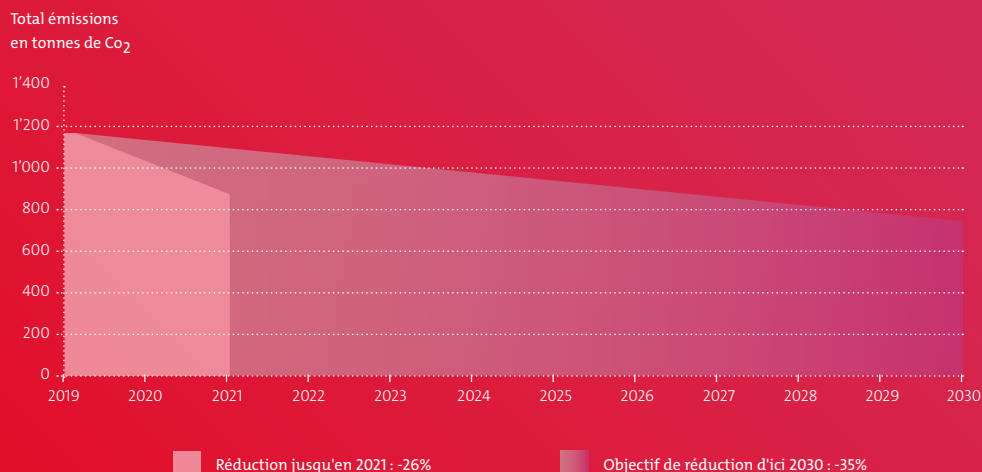
Les 4 axes du développement durable à la BCVs en un clin d'œil



Objectifs de développement durable des Nations Unies sur lesquels la BCVs exerce la plus forte influence :



But de réduction et développement des émissions de CO₂



Engagée pour le Valais et sa population

Les événements sportifs, culturels ou sociaux occupent une place importante dans la vie de la population valaisanne. C'est pourquoi la BCVs, fidèle à sa valeur de proximité, s'engage en faveur des Valaisans en soutenant de nombreuses manifestations qui animent le canton.



Grand Raid BCVs



Hérisson sous gazon

SPONSORING ET SOUTIEN

Partie intégrante de la stratégie de communication, l'engagement de la Banque pour la population valaisanne se traduit par une multitude d'événements dans les domaines social, culturel, sportif et académique. Suivant sa politique de sponsoring, les partenariats établis s'inscrivent dans une démarche de partage, à l'instar de la valeur de proximité et de la responsabilité locale de la BCVs. Ces parrainages se matérialisent sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière, d'une aide de nature logistique ou d'une mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, l'approche de la BCVs se situe dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. 739 projets ont ainsi été soutenus par la BCVs en 2022 pour plus d'un million de francs.

Le sport fait partie intégrante des domaines soutenus par la Banque. C'est donc tout naturellement que la BCVs sponsorise le *Grand Raid BCVs* depuis 2016. Une compétition

qui fait référence dans le milieu du vélo tout-terrain (VTT) puisqu'elle fait partie, avec trois autres courses organisées dans l'arc alpin, de l'une des plus belles épreuves de Marathon VTT en Europe : *la MTB Alpine Cup*. Le *Grand Raid BCVs* promeut des valeurs communes à la Banque : compétence, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse. Autre aspect important pour les organisateurs de cette célèbre épreuve sportive et la BCVs : la durabilité. En effet, des arbres ont par exemple été plantés dans les communes traversées par la course et nouveauté cette année, tous les parcours ont été ouverts aux VTT électriques. Pour cette 32^e édition, les organisateurs ont pu compter sur la participation de près de 2'000 coureurs.

Engagée en faveur de la jeunesse, la BCVs s'implique aussi dans des manifestations familiales telles que le festival pour enfants *Hérisson sous gazon*. Après une pause de deux ans, quatre villages thématiques, onze spectacles et plus de 40 ateliers attendaient les 3-12 ans pour cette 11^e édition.



Marathon des terroirs du Valais BCVs

Une manifestation très appréciée des tout-petits comme des plus grands, puisqu'elle a accueilli cette année à Charrat 6'000 personnes sur le week-end dans un espace de 5'000 m². Pour que son organisation soit une réussite, un comité de 14 personnes et pas moins de 250 bénévoles ont gravité autour de cet événement pour en assurer la qualité. Sponsor principal depuis 2022, la BCVs est fière de soutenir ce festival unique dans la région.

Dernier-né des grands événements sportifs valaisans, le *Marathon des terroirs du Valais BCVs* a proposé une nouvelle approche en matière de course à pied sur bitume. Pour satisfaire sportifs et épicuriens, les trois parcours proposés pouvaient s'effectuer en mode festif ou sportif. Le premier allie l'effort du sport à la gourmandise. Les participants ont découvert, tout au long des parcours, des postes de dégustation de produits du terroir pour émoustiller leurs papilles et leur permettre de franchir la ligne d'arrivée. Le second, plus traditionnel, a offert uniquement des

ravitaillements sportifs. Ce rendez-vous incontournable relie Sion à Martigny sur la mythique distance de 42,195 km des marathons. Les coureurs moins aguerris ont également trouvé leur bonheur et usé leurs semelles sur des parcours plus courts de 21 km et 10 km au départ de Saxon et Fully. En tant que sponsor titre de cette manifestation, la BCVs est soucieuse de promouvoir le sport et y contribue par le biais de rendez-vous ponctuels, les « Warm-up », qui ont eu lieu dans six villes du canton. Des entraînements portés par les membres du *BCVs Mount Asics Team*, emmené par Tarcis Ançay quatre fois champion suisse de marathon et dont la Banque est également sponsor. Cette préparation a permis aux nombreux sportifs de recevoir des conseils pour leur préparation.

La Fondation du 100^e de la BCVs

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. En 2022, elle a attribué CHF 26'000.- à cinq associations oeuvrant dans le domaine humanitaire et social et à trois jeunes sportifs pour le prix jeunesse.

Création de
la fondation

23 SEPTEMBRE 1991

Bénéficiaires
au 31.12.2022

182 LAURÉATS

Montants distribués
au 31.12.2022

1'297'500 CHF

Prix annuel 2022

En 2022, la BCVs a récompensé huit lauréats pour un montant total de CHF 26'000.–. Le prix humanitaire et social, d'un montant total de CHF 20'000.–, a été attribué à cinq associations actives en Valais:

ASSOCIATION SYNAPSEPOIR

CHF 4'000.–

Synapsespoir est une association de proches de personnes souffrant d'une schizophrénie ou d'un trouble bipolaire en Valais. Ses activités permettent de maintenir une certaine qualité de vie et de santé de ses membres. Par le biais de ses rencontres organisées à travers le Valais romand, elle offre la possibilité à ses membres de libérer la parole et trouver un soutien. Des formations et des conférences sont aussi proposées pour offrir la possibilité à tout un chacun d'en apprendre davantage sur les maladies mentales.

ASSOCIATION VALAISANNE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE PARS PAS

CHF 4'000.–

Pour répondre à la problématique du suicide en Valais, l'Association valaisanne pour la prévention du suicide Pars Pas – Gang Nit œuvre sur l'ensemble du territoire valaisan. Elle apporte son soutien et ses précieux conseils aux personnes en détresse existentielle ou souffrant de la perte d'un proche par suicide. La ligne d'écoute et l'adresse électronique sont desservies 7j/7 depuis 20 ans par des intervenants bénévoles qui offrent une oreille attentive à toute personne qui en ressent le besoin.

ASSOCIATION LA PARENTHÈSE

CHF 4'000.–

La Parenthèse est une structure d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Elle accueille des groupes de personnes polyhandicapées pour des courts séjours ou des activités journalières qui touchent aux domaines du sport ou de la culture. Les 44 séjours proposés aux personnes à handicap tout au long de l'année 2022 représentent quelque mille journées d'activités et ont offert un second souffle aux familles et des moments de partage uniques aux bénéficiaires.

FONDATION ENFANTS PAPILLONS

CHF 4'000.–

Les enfants papillons sont touchés par une maladie génétique qui rend leur peau et leurs muqueuses aussi fragiles que les ailes d'un papillon. Des bulles et des plaies se forment au plus léger frottement, comme chez de grands brûlés. La Fondation Enfants papillons soutient les recherches fondamentales et cliniques de cette maladie rare encore orpheline qui touche un nouveau-né sur 17'000 et 150 familles en Suisse. Seule la recherche permet de maintenir l'espoir d'une vie meilleure et les perspectives thérapeutiques sont aujourd'hui concrètes et réalistes.



Remise des prix aux huit récipiendaires du Prix annuel 2022

ASSOCIATION CLOWNVISITE
CHF 4'000.–

L'association Clownvisite veut permettre aux clowns (de santé) agréés de rendre visite à des adultes et enfants malades, à des personnes âgées ainsi qu'à des personnes handicapées dans des hôpitaux, des EMS ou à domicile. Le travail des clowns de santé diffère de celui des clowns de divertissement. L'humour, bénéfique pour la santé, complète les soins thérapeutiques, active les forces d'autoguérison et offre aux patients un instant de répit et quelques sourires.

Trois lauréats se voient attribuer le prix jeunesse pour un montant total de CHF 6'000.– :

LUCAS MALCOTTI (ESCRIME), SAVIÈSE
CHF 2'000.–

Lucas Malcotti a franchi les portes de la salle d'escrime de Sion à l'âge de 8 ans et depuis il n'a plus jamais quitté l'esprit combatif de cette discipline. En 2018, à seulement 23 ans, il devient champion du monde par équipe en Chine, puis, en 2021, athlète olympique en participant aux Jeux Olympiques de Tokyo. Plusieurs titres de champion suisse en individuel et par équipe sont également à son actif. Aujourd'hui âgé de 28 ans et escrimeur professionnel, Lucas Malcotti débute sa préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

TOBIAS DONNET (SKI ALPINISME ET TRAIL), MORGINS
CHF 2'000.–

Tobias Donnet, originaire de Troistorrents, voue sa passion à l'alpinisme et à la montagne. Il a rejoint l'équipe nationale de ski alpinisme en 2018 et depuis il décroche de très bons résultats en compétition : 7^e à la Patrouille des Glaciers en 2022 et champion du monde de relais mixte à Andorre. En été, il troque ses skis contre ses chaussures de course et gravit les montagnes en participant à des trails. En 2021, il finit 9^e scratch au SwissPeaks Marathon ; ses résultats ne font qu'enrichir sa motivation de performer en compétition.

KILIAN GRANGER (SKI ALPINISME ET TRAIL), TROISTORRENTS
CHF 2'000.–

Natif de Troistorrents, Kilian Granger est riche de huit années d'expérience en ski alpin de compétition. Il évolue au sein de la Swiss Team et du Club Mountain Performance. L'annonce de l'entrée de la discipline « ski alpinisme » aux Jeux Olympiques de 2026 le motive à devenir un athlète le plus complet possible tant sur ce format olympique que sur les grandes courses classiques comme la Patrouille des Glaciers. Pour y parvenir, ses objectifs sont ambitieux et ses résultats reflètent le fruit du travail fourni en entraînements durant l'année écoulée : 7^e à la dernière Patrouille des Glaciers ou encore six fois top 10 en Coupe du monde.





Barrage des Toules

Le premier parc solaire en milieu alpin flotte sur le lac des Toules. Romande Énergie a collaboré avec la commune de Bourg-Saint-Pierre pour mener à bien ce projet inédit soutenu par l'Office fédéral de l'énergie.



Gouvernance d'entreprise

- 60 Structure de la Banque et actionariat
- 61 Structure du capital
- 64 Conseil d'administration
- 80 Direction générale
- 86 Direction élargie et Audit interne
- 88 Rémunérations, participations et prêts
- 90 Droits de participation des actionnaires
- 90 Prises de contrôle et mesures de défense
- 91 Organe de révision
- 91 Politique d'information
- 92 Période de blocage du négoce

Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance - DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de SIX Swiss Exchange AG.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle.

La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange AG), la BCVs est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 663b^{bis} du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts ») et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la DCG.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la SA, l'article 663b^{bis} du CO ainsi que l'ORAb sont abrogés avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Structure de la Banque et actionariat

STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

Organigramme de la BCVs (voir page 61) ;

Structure opérationnelle de la BCVs

(voir pages 62 et 63) ;

Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 8.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante :

[https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html/#/](https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/)

La BCVs n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

CAPITAL-ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2022, s'élève à 158 millions de francs. La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

ACTIONS

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune. Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

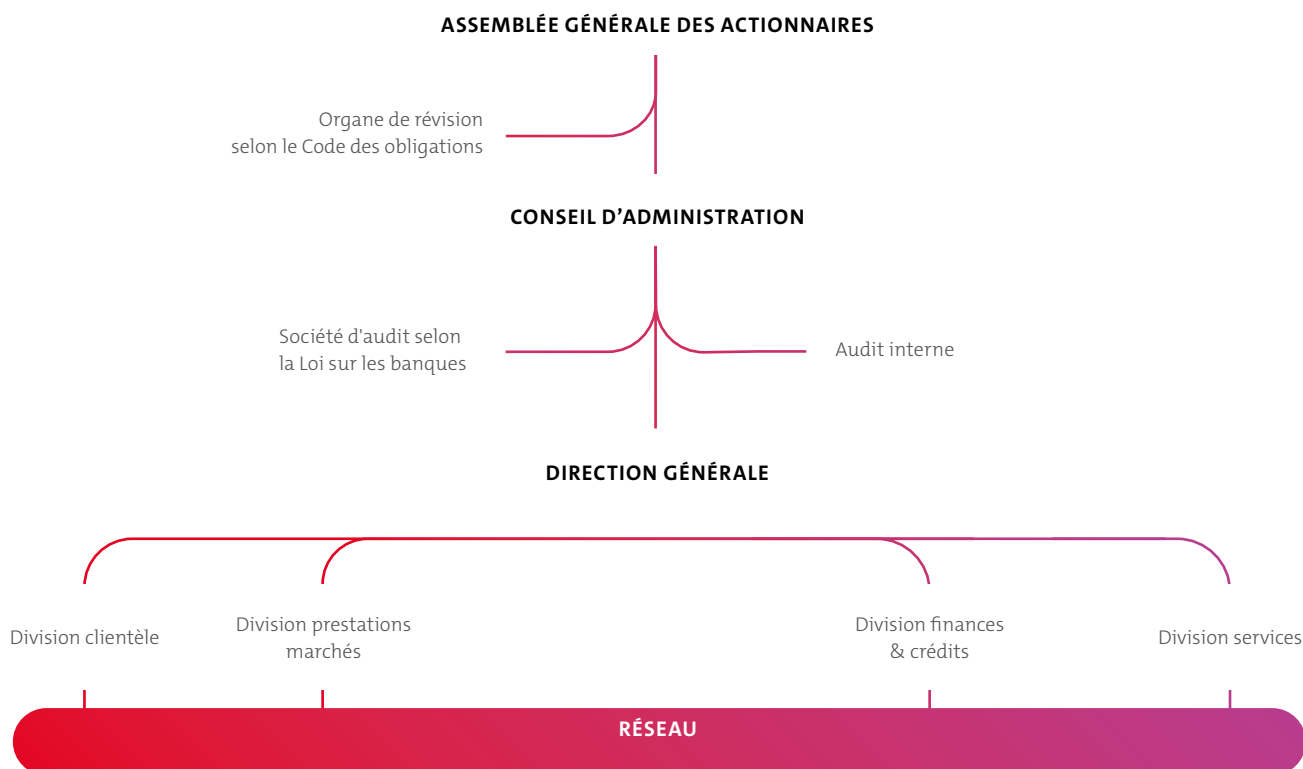
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINÉES »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

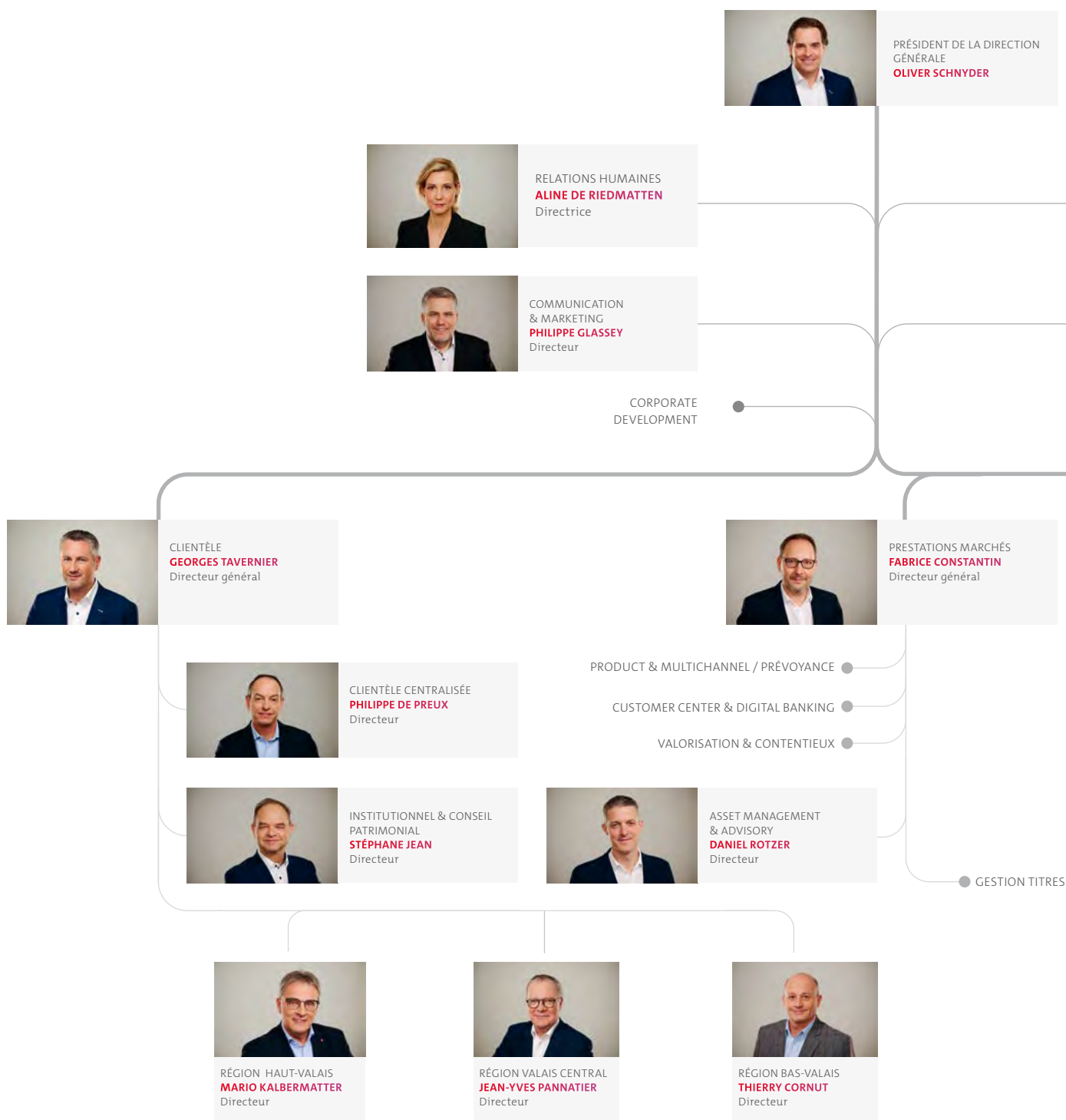
EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS


La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2022



Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2022







LEGAL & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
LAURE DEPPIERRAZ
Directrice



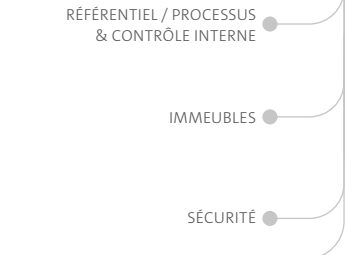
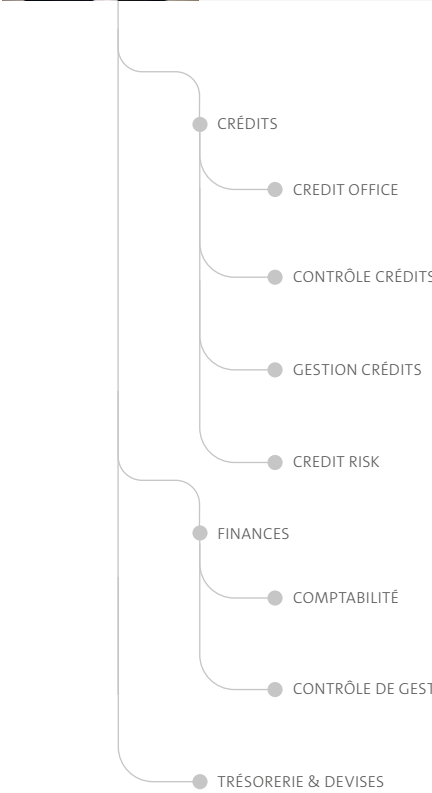
RISK MANAGEMENT
CLAUDE-ALAIN KARLEN
Directeur



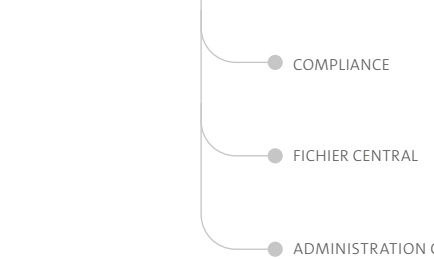
FINANCES & CRÉDITS
CHRISTIAN DONZÉ
Directeur général




SERVICES
DANIEL ROSSI
Directeur général



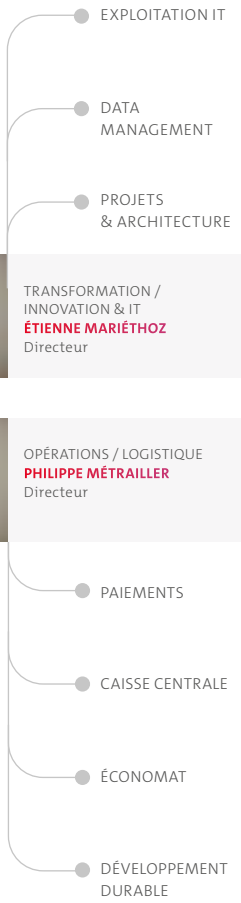

COMPLIANCE & CONFORMITÉ
FABRICE FOURNIER
Directeur




TRANSFORMATION / INNOVATION & IT
ÉTIENNE MARIÉTHOZ
Directeur



OPÉRATIONS / LOGISTIQUE
PHILIPPE MÉTRAILLER
Directeur



Conseil d'administration au 31.12.2022



PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président



GABRIEL DÉCAILLET
Vice-président



JEAN-ALBERT FERREZ
Secrétaire



GÉRALDINE GRANGES GUENOT
Membre



PATRICK HÉRITIER
Membre



PASCAL INDERMITTE
Membre



EDGAR JEITZINER
Membre



SERGE MÉTRAILLER
Membre



ANJA WYDEN GUELPA
Membre



Membres du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting
24 septembre 1967

Gabriel Décaillet
23 mai 1962

Fonction	Président	Vice-président
Membre comité	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	Comité de rémunération et de nomination (président)
Premier mandat	2017	2013
Échéance du mandat	2025	2025
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon ; Formation en finance, ATAG, Lausanne ; Cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne ; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich ; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution (2000-2007) ; Directeur pour le Valais d'une grande banque suisse (2007-2013) ; Président de l'Association Valaisanne des Banques (2012-2013) ; Président du Conseil d'administration auprès d'une grande entreprise viticole valaisanne (2013-2018)	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais (1987-1990) ; Fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais (1991-2001) ; Fonctions de cadre (2001-2005) puis direction d'un centre patronal valaisan (dès 2005)
Activité actuelle	Entrepreneur	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Jean-Albert Ferrez

26 mars 1971

Géraldine Granges Guenot

31 août 1975

Patrick Héritier

20 avril 1964

Secrétaire

Membre

Membre

Comité stratégie, transformation digitale et innovation (président)

Comité de rémunération et de nomination

Comité de rémunération et de nomination

2017

2022

2021

2025

2025

2025

Suisse

Suisse

Suisse

Doctorat ès Sciences (Mathématiques –Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL);
Certification Académie des Administrateurs (ACAD);
Formations en finance et en gouvernance, IMD, Lausanne

MMBA-CAS en management entrepreneurial, Paudex;
Formation d'experte pour les examens de formation en horticulture/floriculture, Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISFPF);
Formation pour certification d'exploitation Biologique, Châteauneuf;
Formation complète en horticulture puis formation d'ingénieure horticole, Genève

Formation de pilote de chasse et de pilote de ligne;
Formation en Management et en affaires (Executive MBA);
CAS d'administrateur, Université de Berne

Assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne (1995 - 2001);
Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, Martigny (2001 - 2012);
Directeur général Énergies Sion Région, Sion (2012 - 2017)

Responsable du site de production de Saillon (1998-1999) puis membre de la direction (2000-2011) de l'établissement horticole Michel Granges-Frasseren;
Création et développement de l'exploitation horticole Géraldine Granges Guenot BIO puis transfert de propriété de la société à Biojardins (2003-2011);
CEO de Swissfleurs Diffusion SA (depuis 2011);
CEO de l'établissement horticole Géraldine Granges Guenot (depuis 2012);
Reprise de l'activité commerciale et création de La Maison de l'Horticulture SA (depuis 2021)

Pilote dans les forces aériennes Suisses et auprès de Swissair AG (1985-2014);
Diverses fonctions de direction auprès de banques privées suisses (depuis 1997)

Administrateur indépendant

CEO de l'établissement horticole Géraldine Granges Guenot

CEO de Pleion SA

Membres du Conseil d'administration

Pascal Indermitte

11 août 1974

Edgar Jeitziner

30 novembre 1958

Fonction	Membre	Membre
Membre comité	Comité d'audit et risques (président)	Comité d'audit et risques
Premier mandat	2014	2021
Échéance du mandat	2025	2025
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège	Expert-comptable diplômé
Parcours professionnel	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; Membre de la Direction générale d'APROA AG, Viège (depuis 2005)	Poste de Direction auprès de diverses banques (depuis 1987) ; Président de la Direction générale de la Banque cantonale de Fribourg (2012-2020)
Activité actuelle	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Vice-président du Conseil d'administration Evoq SA, Fribourg

Serge Métrailler

2 mars 1967

Anja Wyden Guelpa

22 février 1973

Membre

Comité d'audit et risques

2021

2025

Suisse

Licence en droit « cum laude »
à l'Université de Berne ;
Diplôme de notaire ;
Brevet d'avocat

Étude de notaire en l'étude de Me Serge
Métrailler (1993-1995) ;
Secrétaire général du fonds paritaire du
secteur principal de la construction (depuis
1996) ;
Secrétaire général de construction valais
(2003-2017) ;
Secrétaire général de l'AVEC (1996-2015) ;
Secrétaire patronal et membre de la direction,
secrétaire général puis Directeur de l'AVE
(depuis 1996)

Directeur de l'Association Valaisanne des
Entrepreneurs (AVE)

Membre

Comité stratégie, transformation digitale et
innovation

2021

2025

Suisse

Licence et master en management public de
l'université de Genève ;
Executive leadership coach certifié,
diverses formations continues en matière
d'innovation et de management stratégique
aux universités de Saint-Gall, Stanford, IMD,
INSEAD et IDEO

Cheffe de projet des projets pilotes au
Secrétariat d'état à l'économie (SECO)
(1998-2001) ;
Consultante chez IBM
(2001-2003) ;
Vice-directrice puis Directrice générale des
affaires sociales au Canton de Genève
(2003-2009) ;
Chancelière d'État du Canton de Genève
(2009-2018)

CEO de civicLab Sàrl ;
Chargée de cours à l'Université de Lausanne

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting

Gabriel Décaillet

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

- Victor & Armand Zwissig SA, Sierre
- Praz SA, Sierre

Membre du Conseil d'administration

- PAG Holding SA, Sierre
- Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana
- SI du Bourg SA, Sierre
- SI de la consommation de Sierre SA, Sierre
- PAG Immobilien AG, Naters
- Grichting Volken Immobilien AG, Naters
- Reitzel SA, Fribourg
- Recovis SA, Saillon
- Recovis Immobilier SA, Saillon
- vg invest ag, Visp
- BHL Béton SA, Sion

Directeur

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

Secrétaire général

- Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre

Membre du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion
- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne

Mandats politiques

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Téléverbier SA, Val de Bagnes

Membre du Conseil d'administration

- Téléthyon SA, Vex
- T-One SA, Riddes
- T-Resort SA, Bagnes
- Les 4 Vallées SA, Nendaz
- BlueArk Entremont SA, Le Châble
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- Spark Sport & Performance SA, Sion
- Technopôle Sierre SA, Sierre
- Technopôle Antarès SA, Sierre
- Air-Glacières SA, Sion

Président des associés

- Jaferval Sàrl, Sion
- ACAD Académie des Administrateurs, Treyvaux

Président du comité

- Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion
- Association du Rallye International du Valais, Sion

Membre du comité

Valais/Wallis promotion, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation The Ark, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Verbier Festival, Val de Bagnes

Géraldine Granges Guenot

Directrice

- Établissement horticole
Géraldine Granges Guenot, Fully
- Swissfleur Diffusion SA, Fully

Conseillère communale en charge
du dicastère Patrimoine, commune de Fully
Membre de la Constituante valaisanne

Pascal Indermitte

Président du Conseil d'administration

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège

Vice-président du Conseil d'administration

Hotel Fafleralp AG, Zoug

Membre du Conseil d'administration

Menzel Kieferorthopädie AG, Thoune

Chef de la succursale

COGEIS SPA Quincinetto (IT),
succursale de Viège

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance
du personnel de la Banque Cantonale
du Valais, Sion

**Membres du Conseil
d'administration**

Patrick Héritier

Edgar Jeitziner

**Fonctions au sein
d'organes de direction
et de surveillance
d'entreprises**

Président du Conseil d'administration

Pleion Asset Management SA, Genève

Membre du Conseil d'administration

- Pleion SA, Genève
- Probus Pleion Holding SA, Genève

Vice-président du Conseil d'administration

- Evooc SA, Fribourg
- EdgEvooc Holding SA, Fribourg

**Fonctions permanentes
de direction ou de conseil
pour le compte de groupes
d'intérêts**

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite de PLEION SA et sociétés
affiliées, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation pour la rénovation et la
conservation du Couvent des Cordeliers de
Fribourg, Fribourg

**Mandats
politiques**

Serge Métrailler

Secrétaire général

Commission professionnelle paritaire
du secteur principal de la construction
du canton du Valais, Sion

Directeur

AVEmploi SA, placement temporaire
pour le secteur principal
de la construction, Sion

Membre du Conseil de fondation

Caisse de pension de la Construction
du Valais (CPCV), Sion

Anja Wyden Guelpa

Membre du Conseil d'administration

- Swiss Risk & Care HOLDING SA,
Collonge-Bellerive
- Allreal Holding AG, Baar
- Farner Consulting AG, Zürich

Membre du Conseil d'administration de la coopérative

Mobilière Suisse Société Coopérative,
Berne

Membre du comité

- Suisse Tourisme, Zürich
- Digitalswitzerland, Zürich
- swissVR, Risch

Présidente du Conseil de fondation

Fondation Geneva International Film
Festival (GIFF), Genève

Membre du Conseil de fondation

- PRO, Entreprise Sociale Privée
d'Intégration et de Réinsertion
Professionnelle, Plan-les-Ouates
- Fondation Swiss Digital Initiative, Genève

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres au sens de l'article 12 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais (LBCVs).

Selon l'article 14 de la LBCVs, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique « Composition du Conseil d'administration » sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 al. 1, 2 et 3 des statuts de la Banque, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections au moyen d'un système de vote électronique. En cas d'indisponibilité du système de vote électronique, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert ; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le Président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la LBCVs, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting, Gabriel Décaillet assume la fonction de vice-président. Jean-Albert Ferrez assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Géraldine Granges Guenot, Anja Wyden Guelpa, Patrick Héritier, Pascal Indermitte, Edgar Jeitziner et Serge Métrailler.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comités du Conseil d'administration »).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Le Conseil d'administration doit siéger au moins douze fois par an, mais au minimum une fois par trimestre. Des séances supplémentaires sont possibles. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, le ou les collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Lorsqu'un membre se récuse, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à douze reprises et a participé à deux séminaires dont un séminaire extra-muros. Lors de ces deux jours, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment la stratégie de la Banque, les Relations humaines, les ressources financières et informatiques ainsi que la gestion des risques.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les comités rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

Compétences

Les articles 24 et 30 des statuts et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions légales et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le Responsable et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le Rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque.
- Il décide de la création et/ou suppression de divisions, ainsi que des compétences de niveau Direction générale.
- Il approuve la charte du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son président et des membres de ses comités.
- Il édicte la charte d'entreprise et le code de conduite et détermine la stratégie commerciale.
- Il adopte la planification des fonds propres.
- Il adopte la politique des risques et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.
- Il est responsable du caractère approprié de l'environnement de contrôle et veille à un système de contrôle interne efficace.

- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il approuve et adopte le rapport de gestion, le budget annuel et les comptes intermédiaires.
- Il approuve la directive fixant les objets et la fréquence des informations.
- Il approuve la politique des Relations humaines et la politique de rémunération.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer), du Chief Compliance Officer (CCO) et du Responsable de l'Audit interne.
- Il nomme le Chief Risk Officer et le Chief Compliance Officer.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne et approuve les « Principes de rémunération du personnel de l'Audit interne ».

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées précédemment, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion.

La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. Ses principales attributions sont :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de maison de titres ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle propose et met en œuvre la stratégie commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les directives et processus nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore le business plan, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'administration

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en comités.

À fin 2022, les comités permanents s'intitulent Comité d'audit et risques, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégie, transformation digitale et innovation.

Ces comités n'ont pas de compétence propre. Ils formulent des préavis et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les comités se composent de trois ou quatre membres du Conseil d'administration désignés pour un mandat de deux ans et rééligibles. Le Conseil d'administration nomme les présidents des comités.

Les comités se réunissent chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. En plus du Président de la Direction générale, les comités peuvent inviter à leurs séances, avec voix consultative, tous les collaborateurs qu'ils jugent utiles. Un procès-verbal des séances des comités est tenu.

En sus des activités des comités, mentionnées ci-après, le Conseil d'administration peut en tout temps leur confier des missions ponctuelles. Si cela leur paraît indiqué, les Comités peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions d'études dans des domaines qu'ils jugent importants.

Les présidents des comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il examine les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la Banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ».
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le Rapport de gestion.

RISQUES

- Il examine la planification des fonds propres et des liquidités.
- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque sur la base des rapports sur les différents aspects de la Politique de risque et principes de gestion des risques.
- Il examine le rapport annuel établi par le Chief Risk Officer sur l'évolution du profil de risque de la Banque et son activité.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction compliance.
- Il est informé par le Rapport annuel du Chief Compliance Officer de l'évolution du risque de compliance et de l'activité de la fonction compliance.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le Règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports qui lui sont transmis par l'Audit interne, conformément au Règlement de l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le Réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

À fin 2022, le Comité d'audit et risques est composé de Pascal Indermitte (Président), Serge Métrailler et Edgar Jeitziner; il s'est réuni à neuf reprises.

En principe, le Responsable de l'Audit interne et son Adjoint participent à toutes les séances du Comité d'audit et risques. Pour sa part, la Société d'audit participe en pratique à toutes les séances. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

À fin 2022, le Comité de rémunération et de nomination est composé de Gabriel Décaillet (Président), Patrick Héritier et Géraldine Granges Guenot; il s'est réuni à cinq reprises.

En principe, le Président de la Direction générale et la responsable du département Relations humaines participent à toutes les séances du Comité de rémunération et de nomination.

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques, notamment en lien avec la transformation et l'innovation.
- Il s'informe des évolutions technologiques, de la concurrence et des méthodes de développement digital.

À fin 2022, le Comité stratégie, transformation digitale et innovation est composé de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Griching, et Anja Wyden Guelpa. Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation s'est réuni à cinq reprises.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité stratégie, transformation digitale et innovation. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	- Rapport Financial Management	
Trimestrielle	- Procès-verbal du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management (y compris tests de résistance en matière de liquidités) - Reporting FINMA - Annonces des gros risques - Tableau de bord	- Portefeuilles Nostro (allocation des actifs/limites d'exposition)
Semestrielle	- Rapport sur les risques opérationnels - Liste des dépassements - Reporting Valorisation et Contentieux - Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne - Inventaire des Notes émises par l'Audit interne - Procédures juridiques en cours - Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance - Suivi des projets stratégiques - Évolution des participations - Rapport sur l'évolution et l'évaluation du risque de compliance	- Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 2016/1
Annuelle	- Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques - Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction compliance - Rapport d'activité du Responsable de l'Audit interne - Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit - Rapport détaillé de l'Organe de révision sur l'audit des comptes statutaires - Rapport d'activité des divisions / marchés - Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne - Analyse des risques et de la stratégie d'audit établies par la Société d'audit - Reporting Business Continuity Management	- Budget / Business plan / Stratégie des divisions - Politique salariale / rémunération - Plan d'audit annuel - Règle compétences (manuel crédit) - Critères pour le choix des banques et négociants correspondants - Établissement des comptes semestriels, annuels et du Rapport de gestion - Politique de risque et principes de gestion des risques - Planification des fonds propres
Quadriennale		- Politique de crédit - Politique de rémunération - Politique de sécurité du système d'information - Politique de gestion de crise
Selon le besoin	- Diverses tâches	- Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Relations humaines - Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit et risques, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et d'assurer une bonne gouvernance.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 78.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCV, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration.

Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit et risques, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances.

L'Audit interne, qui remplit les exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne, collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 81).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 « Gestion des risques » des comptes annuels (voir pages 106 et suivantes).

Direction générale au 31.12.2022



OLIVER SCHNYDER

Président de la Direction générale



FABRICE CONSTANTIN

Directeur général, responsable de la division prestations marchés



CHRISTIAN DONZÉ

Directeur général, responsable de la division finances & crédits et remplaçant du Président de la Direction générale



DANIEL ROSSI

Directeur général, responsable de la division services



GEORGES TAVERNIER

Directeur général, responsable de la division clientèle

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des comités au 31.12.2022

Missions principales

Comité Risques

Oliver Schnyder (Président)
Christian Donzé
Daniel Rossi

Assure notamment la cohérence globale avec les objectifs au niveau de la gestion des risques et de la compliance et examine la politique des risques.

Comité Crédits*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Daniel Rossi
Oliver Schnyder
Georges Tavernier

Décide notamment de l'octroi des crédits de sa compétence, conformément au tableau des compétences et préavise les crédits de la compétence de la Direction générale ou du Conseil d'administration.

Comité ALCO (Asset & Liability Committee)*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Georges Tavernier

Décide notamment des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Nostro*

Fabrice Constantin (Président)
Christian Donzé

Décide notamment les directives de gestion des portefeuilles nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Risques opérationnels

Daniel Rossi (Président)
Fabrice Constantin

Coordonne notamment avec la Direction générale l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.

Comité de diligence*

Daniel Rossi (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment des entrées en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque, décide des annonces au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques LBA.

Comité Produits, Services & Innovations*

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment de la création, de la tarification et de la distribution des produits et services commercialisés et de leurs canaux de distribution.

Comité Marchés

Georges Tavernier (Président)
Fabrice Constantin

Procède notamment à un suivi de la performance de l'activité clientèle et à la mesure des actions marketing.

Comité Stratégique d'investissement *

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

	Oliver Schnyder 13 juin 1975	Fabrice Constantin 22 novembre 1971
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Docteur en droit de l'Université de Berne ; Brevet d'avocat ; Advanced Executive Program (Swiss Finance Institute)	Brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle ; Marchés financiers et gestion du risque (Université Neuchâtel) ; Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire ; Modules management / conduite / vente / formation continue ; UNIL - EPFL Certificate of Advanced Studies (CAS) en Management du Changement
Parcours professionnel	Fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland (2004-2006) ; Direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Brigue et Berne (2006-2014)	Parcours professionnel au sein de la BCVs en occupant le poste de gestionnaire de crédits puis successivement responsable de projets / organisateur, responsable Portfolio Management et responsable du département Asset Management (depuis 1990)
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division prestations marchés
Entrée en fonction	1 ^{er} août 2014 en tant que membre de la Direction générale ; 1 ^{er} janvier 2021 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 2021

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

Christian Donzé
25 septembre 1963

Directeur général

Suisse

Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ;
U.S. CPA, expert-comptable américain

Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse (1993-1998), d'une banque privée (1998-2002) ainsi que d'une grande banque étrangère (2002-2014)

Directeur général,
responsable de la division finances
& crédits

1^{er} juin 2014

Daniel Rossi
4 juin 1964

Directeur général

Suisse

Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ;
Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique

Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés) (1989-1994), informatiques et des services (1994-2011) ;
Directeur et responsable département IT de la BCVs (2011-2014)

Directeur général,
responsable de la division services

1^{er} avril 2014

Georges Tavernier
22 décembre 1981

Directeur général

Suisse

Master en Sciences politiques (Université de Lausanne) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en économie et politique de la santé (Université de Lausanne / Faculté des HEC) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en distribution de produits et services financiers en Banque et Finances (Institut supérieur de formation bancaire Genève) ;
Diverses formations et perfectionnement en Management Advanced Management Program en Management et Gouvernance d'Entreprise (4.0)

Différentes fonctions de cadre dans le domaine des assurances (2006-2013) ;
Responsable régional (2013-2018) puis responsable de marché, vice-directeur et membre de la direction élargie auprès d'une grande compagnie d'assurance (2018-2021)

Directeur général,
responsable de la division clientèle

1^{er} février 2021

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres de la Direction générale

Oliver Schnyder

Fabrice Constantin

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Membre du Conseil d'administration

Union des Banques Cantonales
Suisse, Bâle

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Président du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre du comité

Union Commerciale Valaisanne
« UCOVA », société coopérative, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fondation « Freude herrscht »,
Berne
- Musikdorf, Ermen

Président du Conseil de fondation

- Fondation Libre passage de la
Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Epargne 3 de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de Prévoyance
du personnel de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Mandats politiques

Christian Donzé

**Vice-président du Conseil
d'administration**

Investissements Fonciers SA,
Lausanne

Daniel Rossi

**Membre du Conseil
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

Georges Tavernier

Président du Conseil de fondation
Fonds Valaisan de Cautionnement,
Sion

Membre du Conseil de fondation
Fondation Carbon Free Valais, Sion

Membre du comité
Chambre immobilière Valais -
Association des propriétaires

Membre du Conseil de Fondation
Fondation Foyers-Ateliers St-Hubert,
Sion

Direction élargie au 31.12.2022



THIERRY CORNUT

Directeur, responsable région
Bas-Valais



LAURE DEPPIERRAZ

Directrice, responsable département
legal & secrétariat général



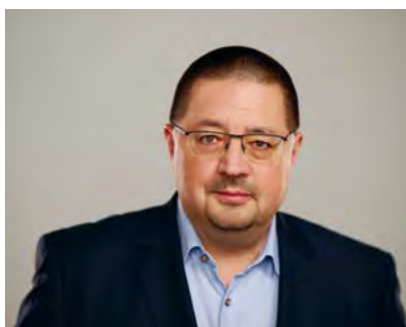
PHILIPPE DE PREUX

Directeur, responsable département
clientèle centralisée



ALINE DE RIEDMATTEN

Directrice, responsable département
relations humaines



FABRICE FOURNIER

Directeur, responsable département
compliance & conformité



PHILIPPE GLASSEY

Directeur, responsable département
communication & marketing



STÉPHANE JEAN

Directeur, responsable département
institutionnel & conseil patrimonial



MARIO KALBERMATTER

Directeur, responsable région
Haut-Valais



CLAUDE-ALAIN KARLEN

Directeur, responsable département
risk management



ETIENNE MARIÉTHOZ
Directeur, responsable département
transformation, innovation & IT



PHILIPPE MÉTRAILLER
Directeur, responsable département
opérations/logistique



JEAN-YVES PANNATIER
Directeur, responsable région Valais
central



DANIEL ROTZER
Directeur, responsable département
asset management & advisory

Audit interne au 31.12.2022



YVES ROH
Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicables au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions), des compétences requises et des responsabilités en lien avec le mandat et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Aucune rémunération variable n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle prenant en compte l'évolution des effectifs et basé sur l'atteinte d'objectifs globaux fixés sur les indicateurs de performance suivants: l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, l'évolution du ratio « Cost/Income », l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier1 + Tier2) et l'évolution du taux de défaut de crédit.

CADRES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale selon les principes définis au niveau de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg). (voir www.bcvs.ch/rapport-rse2022).

Composantes de la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes.

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres du Conseil d'administration adhèrent au plan de prévoyance de la caisse de retraite, selon les modalités réglementaires fixées.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 44% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée à 25% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BGVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Tous les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et le Responsable de l'Audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance surobligatoire financé par la Banque selon l'annexe 8.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Une prime est octroyée l'année de la retraite sous la forme de 25 jours de vacances.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

Le Comité de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours ; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

ARTICLE 15 DES STATUTS – CONVOCATION ORDINAIRE

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

ARTICLE 16 DES STATUTS – CONVOCATION EXTRAORDINAIRE

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pourcent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS – ORDRE DU JOUR

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions ; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS – REGISTRE DES ACTIONS

La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire « d'opting-out » ou « opting-up » fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 27 avril 2022 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations Deloitte SA. Le Conseil d'administration a également désigné Deloitte SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la Loi sur les banques (LB) pour l'exercice 2022.

Alexandre Buga, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2021.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 318'103.-.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 16'316.-. Par ailleurs, les honoraires de la société Deloitte Tax Reporting Services SA concernant les frais de production des relevés fiscaux étrangers s'élèvent à CHF 103'719.75.

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit et risques qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit et risques.

Durant l'exercice 2022, la Société d'audit a pris part à huit réunions du Comité d'audit et risques. Elle a participé à une séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. La publication du Rapport de gestion, du Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable, des résultats annuels et semestriels constituent les canaux d'information centraux. Ces communications sont soumises à l'annonce événementielle selon l'art. 53 du Règlement de cotation.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'État du canton du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une deuxième rencontre a eu lieu, en présence du Conseil d'État, du Président du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange AG), la BCVs est également soumise à la Directive SIX concernant la publicité événementielle (DPE). Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre de faits ayant une influence sur les cours. Elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance de faits ayant une influence sur le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits ayant une influence sur les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

La Banque est présente sur les principaux réseaux sociaux et diffuse des informations relatives à ses activités.

Période de blocage du négoce

Les périodes générales de blocage du négoce de l'action BCVs sont comprises entre la date de communication des résultats (semestriel et annuel) prévisionnels aux organes et la date suivant la publication des résultats.

Pendant cette période, il est interdit aux organes ainsi qu'aux personnes ayant accès à des informations d'initiés de faire le négoce de l'action BCVs, à l'exception du plan de participation. Le cercle des personnes concernées peut être élargi sur décision de la Direction générale. L'activité de Market Making sur le titre BCVs se poursuit normalement.

Le Président de la Direction générale peut ordonner des périodes de blocage exceptionnelles.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son Rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le Rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Banque (www.bcv.ch), au siège social et dans les agences ainsi que lors de l'assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) & DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque publie pour la première fois un rapport dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. Les éléments relatifs à son impact sur son environnement et ses labels y sont détaillés. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet (www.bcv.ch/rapport-rse2022).

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVs en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Banque (www.bcv.ch).

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires sont convoqués par courrier personnel.

L'Assemblée générale ordinaire 2023 se déroulera au CERM à Martigny le 28 avril 2023 à 11 heures.

Site Internet

WWW.BCVS.CH

La rubrique « Gouvernance d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même que s'inscrire à la newsletter.

Le chemin d'accès est le suivant :

www.bcv.ch/la-bcv/investisseurs/gouvernance-dentreprise

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE :

PHILIPPE GLASSEY

Responsable communication et marketing

Téléphone +41 (58) 324 60 32

Courriel presse@bcvs.ch

Agenda

28 AVRIL 2023

Assemblée générale ordinaire au CERM à Martigny

18 JUILLET 2023

Publication des résultats semestriels 2023

20 FÉVRIER 2024

Publication des résultats annuels 2023

5 AVRIL 2024

Publication du Rapport de gestion 2023

26 AVRIL 2024

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey



Rapport financier

96	Évolution du bilan et du compte de résultats
98	Comptes annuels
98	Bilan
99	Compte de résultat
100	Tableau des flux de trésorerie
101	État des capitaux propres
102	Annexe aux comptes annuels
131	Proposition du Conseil d'administration
132	Rapport de l'organe de révision
136	Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

Évolution du bilan

Le total du bilan progresse de 4.4 %, en augmentation de 813,6 millions, atteignant CHF 19,3 milliards.

ACTIF

Le poste de *liquidités*, principalement constitué d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS), s'élève à CHF 3,136 milliards.

Les *avances à la clientèle* augmentent de CHF 695,5 millions à CHF 14,421 milliards (+5.1 %). Les *créances hypothécaires* enregistrent une croissance de CHF 639,4 millions (+5.5 %) dépassant pour la première fois le seuil des CHF 12 milliards (CHF 12,361 milliards), et les *créances sur la clientèle* augmentent de CHF 56 millions (+2.8 %) pour atteindre CHF 2,061 milliards. Le renouvellement des affaires hypothécaires ainsi que le développement des nouveaux crédits reflètent la confiance des clients envers leur banque.

L'augmentation des *immobilisations financières* de CHF 340,6 millions est en partie due à l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ce poste atteint CHF 789,3 millions (+75.9 %). La position des immeubles à vendre est en repli de CHF 2,7 millions (-49.9 %), à 2,7 millions.

Les *immobilisations corporelles*, principalement constituées des immeubles à usage de la Banque, restent stables à CHF 109,8 millions. Des investissements nets de CHF 11,1 millions, ainsi que des amortissements de CHF 10,7 millions ont été enregistrés dans cette rubrique.

PASSIF

Les *fonds de la clientèle* s'établissent à CHF 11,363 milliards, en hausse de CHF 478,3 millions (+4.4 %). Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de CHF 201 millions (+4.9 %) pour se fixer à CHF 4,35 milliards. Les *provisions* se montent à CHF 10,5 millions.

La BCVs poursuit le renforcement de ses fonds propres. Ceux-ci sont en progression de CHF 48,8 millions, à CHF 1,49 milliard après répartition du bénéfice. Le capital social ainsi que la réserve légale issue du capital restent inchangés, s'élevant à CHF 158 millions, respectivement CHF 145,3 millions. La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 534,8 millions. Quant aux réserves pour risques bancaires généraux, elles atteignent CHF 587,8 millions, en augmentation de CHF 36,5 millions (+6.6 %).

Compte de résultat

En dépit d'un environnement économique instable et d'une inflation marquée en 2022, la BCVs réalise un résultat opérationnel et un bénéfice en hausse de plus de 6 %.

Sa principale source de revenus, le *résultat brut des opérations d'intérêts* augmente de CHF 14,6 millions (+8.7 %) et atteint CHF 182,7 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le *résultat net des opérations d'intérêts* se monte à CHF 183,5 millions (+6.3 %).

Dans un contexte de marchés sous pression, le *résultat des opérations de commissions et de prestations de service* augmente de 2.5 %, atteignant CHF 44,9 millions. Des charges de commissions en baisse ont permis de compenser la diminution des commissions sur les titres et les opérations de placement. Compte tenu de l'environnement boursier défavorable, les avoirs administrés s'établissent, en léger recul, à CHF 14,342 milliards (-2.73 %). Toutefois, la BCVs enregistre un apport net d'argent frais de CHF 673,7 millions (+4.5 %), apport qui contribue notamment à la croissance des commissions de gestion de fortune.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, se maintient à un bon niveau de CHF 24,9 millions (+1.2 %).

Les *autres résultats ordinaires* s'établissent à CHF 3,2 millions, en diminution de CHF 2,8 millions.

Les *charges de personnel* se montent à CHF 80,9 millions (+3.6 %). Cette évolution est due notamment à l'engagement de ressources liées au déploiement de la nouvelle stratégie. Les *autres charges d'exploitation* sont stables, à CHF 40,4 millions. Elles comprennent notamment la rémunération de la garantie de l'Etat de CHF 4,5 millions (+1.5 %).

Le total des charges atteint ainsi CHF 121,3 millions (+3.0 %). En amélioration par rapport à l'exercice précédent, le Cost Income Ratio de 47.3 % (47.7 % en 2021) place la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 10,8 millions, en diminution de CHF 1,2 million (-10.4 %).

Le *résultat opérationnel* augmente de CHF 7,2 millions et atteint CHF 124,4 millions (+6.1 %).

Le *bénéfice net* est en hausse à CHF 72,9 millions (+6.4 %).

Ce bénéfice permet au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 la distribution de CHF 56 millions à ses actionnaires, soit un dividende en hausse de CHF 10 centimes (CHF 3,55 par action). Cet exercice permettra à la Banque de contribuer à hauteur de CHF 59,0 millions aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'Etat.

Fortement diversifiée, notamment dans les domaines porteurs de l'énergie, de la santé, de la biochimie et du tourisme, l'économie valaisanne a enregistré en 2022 une croissance économique solide, meilleure que celle connue sur le plan helvétique. La reprise post-pandémique continue d'influencer positivement tous les secteurs d'activité.

À l'international, le scénario macroéconomique, marqué par les pressions inflationnistes, un ralentissement de la croissance économique et un durcissement des conditions de financement, devrait se maintenir en 2023. Afin de juguler l'inflation, les banques centrales devraient poursuivre leur politique d'augmentation des taux directeurs, dans une ampleur toutefois moins importante.

Pour autant que l'environnement économique évolue selon les attentes, la Banque anticipe pour 2023 une marche des affaires s'inscrivant dans la continuité de l'exercice 2022.

Bilan en milliers de francs

Actifs	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités		3'135'646	3'286'597
Créances sur les banques		487'951	854'551
Créances résultant d'opérations de financement de titres	8.1	88'000	0
Créances sur la clientèle	8.2	2'060'611	2'004'566
Créances hypothécaires	8.2	12'360'526	11'721'094
Opérations de négoce	8.3	599	338
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8.4	243'171	31'057
Immobilisations financières	8.5	789'288	448'665
Comptes de régularisation		16'431	15'400
Participations	8.6, 8.7	18'158	18'217
Immobilisations corporelles	8.8	109'833	109'387
Autres actifs	8.10	3'262	9'968
Total des actifs		19'313'476	18'499'840

Total des créances subordonnées		0	0
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0

Passifs	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Engagements envers les banques		1'782'048	1'654'027
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	8.1	0	215'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		11'346'502	10'860'491
Engagements résultant d'opérations de négoce	8.3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8.4	88'107	97'830
Obligations de caisse		16'753	24'500
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8.15	4'346'000	4'145'000
Comptes de régularisation		56'174	54'124
Autres passifs	8.10	180'949	3'972
Provisions	8.16	10'549	11'006
Réserves pour risques bancaires généraux	8.16	587'811	551'311
Capital social	8.17, 8.20	158'000	158'000
Réserve légale issue du capital		145'319	145'319
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'168	3'168
Réserve légale issue du bénéfice		534'804	520'236
Propres parts du capital (poste négatif)	8.21	-12'518	-9'476
Bénéfice reporté		90	4
Bénéfice (résultat de la période)		72'887	68'496
Total des passifs		19'313'476	18'499'840

Total des engagements subordonnés		0	0
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0

Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2022	31.12.2021
Engagements conditionnels	8.2, 9.1	27'348	27'010
Engagements irrévocables	8.2	542'094	734'580
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8.2	51'785	51'785

Compte de résultat en milliers de francs

Résultat des opérations d'intérêts	Annexes	2022	2021
Produit des intérêts et des escomptes	10.2	195'262	179'395
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'743	1'490
Charges d'intérêts	10.2	-15'285	-12'731
Résultat brut des opérations d'intérêts		182'721	168'154
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	8.16	819	4'586
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		183'540	172'740
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		34'989	36'426
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2'327	2'007
Produit des commissions sur les autres prestations de service		13'628	13'195
Charges de commissions		-5'999	-7'793
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		44'945	43'834
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10.1	24'870	24'566
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1'030	2'446
Produit des participations		2'485	2'527
Résultat des immeubles		579	762
Autres produits ordinaires		0	406
Autres charges ordinaires		-904	-153
Sous-total Autres résultats ordinaires		3'190	5'988
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	10.3	-80'892	-78'101
Autres charges d'exploitation	10.4	-40'405	-39'699
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-4'542	-4'477
Sous-total Charges d'exploitation		-121'296	-117'800
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	8.6, 8.8, 8.9	-10'754	-12'000
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8.16	-113	-105
Résultat opérationnel		124'383	117'225
Produits extraordinaires	10.5	374	28
Charges extraordinaires	10.5	-129	-101
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	8.16, 10.5	-36'500	-33'500
Impôts	10.8	-15'242	-15'156
Bénéfice (résultat de la période)		72'887	68'496
Répartition du bénéfice			
Bénéfice de l'exercice		72'887	68'496
Bénéfice reporté		90	4
Bénéfice résultant du bilan		72'976	68'500
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		16'800	13'900
Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		56'090	54'510
Report à nouveau		86	90

Présentation du tableau des flux de trésorerie

en milliers de francs

	2022			2021		
	Sources	Emplois	Solde	Sources	Emplois	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne)						
Résultat de la période	72'887			68'496		
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36'500			33'500		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	10'753			12'001		
Provisions et autres corrections de valeur	1'519	1'522		1'886	885	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	12'621	10'638		8'420	13'936	
Comptes de régularisation actifs		1'030		2'612		
Comptes de régularisation passifs	2'051			6'084		
Dividende de l'exercice précédent		54'510			52'930	
Solde	136'331	67'700	68'631	132'999	67'751	65'248
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres						
Capital-actions						
Ecritures par les réserves	668			319	205	
Modification des propres titres de participation	13'541	16'583		14'497	15'620	
Solde	14'209	16'583	-2'374	14'816	15'825	-1'009
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles						
Participations					3'666	
Immeubles	1'384	5'835		464	2'659	
Autres immobilisations corporelles		6'689			8'570	
Solde	1'384	12'524	-11'140	464	14'895	-14'431
Flux de fonds de l'activité bancaire						
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)						
Engagements envers les banques	5'000					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	2'556			2'572		
Obligations de caisse	618				10'679	
Emprunts		10'000			45'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	211'000			250'000		
Autres engagements	176'977				1'446	
Créances sur les banques	115'000				55'000	
Créances sur la clientèle		76'560		30'037		
Créances hypothécaires		632'170			730'050	
Immobilisations financières		186'774			40'636	
Autres créances	6'706			42'526		
Opérations à court terme						
Engagements envers les banques	123'021				183'556	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		215'000		7'835		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	483'455			330'122		
Obligations de caisse		8'365		3'006		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		9'722		23'944		
Créances sur les banques	251'600			321'654		
Créances résultant d'opérations de financement de titres		88'000				
Créances sur la clientèle	10'815			159'738		
Opérations de négoce		262			108	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		212'114			21'758	
Immobilisations financières		153'849			3'776	
Liquidités						
Liquidités	150'951				129'233	
Solde	1'537'699	1'592'816	-55'117	1'171'434	1'221'242	-49'808

Présentation de l'état des capitaux propres

en milliers de francs

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et / perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145'319	520'236	551'311	4	-9'476	68'496	1'433'890
Augmentation / réduction du capital								0
Autres apports / injections								0
Acquisition de propres parts du capital						-16'583		-16'583
Aliénation de propres parts du capital						13'541		13'541
Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			339					339
Dividendes et autres distributions			329				-54'510	-54'181
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				36'500				36'500
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			13'900		86		-13'986	0
Bénéfice (résultat de la période)							72'887	72'887
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	534'804	587'811	90	-12'518	72'887	1'486'393

Annexe aux comptes annuels 2022

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais désignée ci-après par le terme « Banque » est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'État du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (LB) et son ordonnance (OB), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »), ainsi qu'au règlement de cotation de la SIX.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres mentionnés dans les comptes annuels sont arrondis individuellement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont la Banque peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et

dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

Les compensations entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits sont en principe interdites.

La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie, qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants, qui sont libellés dans la même monnaie, et qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.
- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.
- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquises qui sont compensées avec les passifs correspondants.
- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.
- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.

- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise ou de prise en pension (« *repurchase* » ou « *reverse repurchase* »). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier le risque de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Sont enregistrés dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » les gains et pertes de cours réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation des positions de négoce, le coût de refinancement des titres et des instruments de négoce, les erreurs liées à l'activité de négoce ainsi que le produit des opérations du marché primaire.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont en principe inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC) : les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (« *variation margin* ») n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (« *initial margin* »), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des placements collectifs de capitaux, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Les produits structurés sont enregistrés dans la rubrique afférente à l'instrument de base, soit dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance
Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (« *amortized cost* »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance
L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente
L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation,

la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation de participations au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » ; les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence (« *equity method* »), si la Banque peut exercer une influence notable (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau « 8.6 Présentation des participations ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'un exercice comptable annuel et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.- pour les immeubles à usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.- pour les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants (pas de changement par rapport à l'exercice précédent) :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PLAN D'AMORTISSEMENT
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Autres immobilisations corporelles	Maximum 5 ans
- Infrastructures et projets informatiques	
- Espaces bancomats, guichets et zone d'accueil	
- Installations à long terme	
- Mobilier, machines et véhicules	Maximum 3 ans
- Matériel informatique – téléphonique	
- Investissements divers	

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation d'immobilisations corporelles au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Elles sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel ».
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux « Provisions pour risques de défaillance » pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPC-FINMA sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES TITRES DE PARTICIPATION

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la position « Propres parts du capital » est réduite de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les administrateurs et les collaborateurs qui satisfont aux conditions d'admission sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Le Président de la Direction générale, les Directeurs Généraux, les Directeurs ainsi que le Responsable de l'Audit interne sont également assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance surobligatoire.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Provisions ».

La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Etant fondé sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. La différence au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel est comptabilisée dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur le plan de participation sont disponibles dans les tableaux 8.18 « Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et 8.22 « Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations

abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al.3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications durant l'année 2022.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« *trade date accounting* ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont corrigées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour du bilan. Les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour du bilan des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2022	31.12.2021
USD	0.9248	0.9123
EUR	0.9875	1.0339

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance.

La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants:

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité.
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque ». Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en pages 76 et 77 du rapport de gestion 2022. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2022. La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 81 du rapport de gestion 2022.

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur des positions-risque.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

3.1. Risques de crédit

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit vise à créer une « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les crédits à la clientèle selon des critères définis. Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité attendus, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La Banque dispose à cet effet d'un outil informatique supportant le processus d'octroi des crédits ainsi que leur catégorisation et tarification.

La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédits est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits.
- Mise en place du système de ratings.
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques.
- Séparation de fonctions entre l'octroi du crédit par les conseillers dans le cadre de limites prédéfinies et son traitement par l'administration des crédits qui en effectue le contrôle puis la libération des fonds.
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants :

- Un recensement des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier.
- Une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises.
- Une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contentieux.
- Un contrôle des dépassements.
- L'exécution périodique de « stress-test » sur tout ou une partie de son portefeuille crédits.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. Les compétences pour l'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 12 classes décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ». Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels tiennent compte de la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement tel qu'indiqué au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RISQUES DE CONTREPARTIES DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES

La Banque sélectionne ses contreparties bancaires sur la base de critères exigeants.

La Banque ne travaille, en principe, qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les contreparties bancaires sont basées dans des pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

Les limites pour dérivés de gré-à-gré (OTC) (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public (CDP) afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de « *netting ISDA* » ou de contrat équivalent. Un accord de « *collateral management CSA* » est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (*IRRBB : Interest rate risk in the banking book*) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée au Comité ALCO (*Asset-and-Liability-Management-Committee*) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département « Risk Management » est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan; le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (*back-looking*). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent

de données de base à la simulation (*forward-looking*). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs Δ EVE (perspective de la valeur économique) et NII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pbb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

En période de taux négatifs, l'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0 % pour les prestations de la clientèle à taux positif. Il intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

3.3. Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce pour propre compte. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré (OTC).

Les risques de marché des opérations de négoce pour propre compte sont cadrés par 3 types de limites portant sur :

- Les résultats (budget de risque – perte maximale stop-loss).
- Un volume d'actifs gagés pour marges initiales pour dérivés.
- Le potentiel de pertes théoriques (VaR).

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est établi par un service indépendant des activités de négoce et adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro.

La Banque n'a aucune activité de « *market maker* » autre que celle de soutien de liquidité sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département « Risk Management » fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités tels que les résultats des tests de résistance au stress et les calculs des ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur les principes de gouvernance décrits dans la « Politique de risque », les règlements et les directives internes, ainsi que sur un outil de modélisation documentant les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés.

Cet outil permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service « Référentiel / Processus & Contrôle interne » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriel) et du Conseil d'administration (semestriel).

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont

prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. A cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité, conformément à la « Politique de sécurité du système d'information ».

La « Politique de sécurité du système d'information », revue annuellement, définit les tâches, rôles et responsabilités en matière :

- D'identification des risques potentiels de cyberattaques spécifiques à la Banque, notamment en ce qui concerne les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles.
- De la protection des processus opérationnels et de l'infrastructure technologique contre les cyberattaques, notamment sous l'angle de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes IT critiques et/ou sensibles.
- D'identification et désignation rapides des cyberattaques sur la base d'un processus de surveillance systématique de l'infrastructure technologique.
- De réaction aux cyberattaques grâce à des mesures immédiates et ciblées et, dans les cas matériels, maintien de l'activité opérationnelle normale en concertation avec le plan de continuité des activités.
- De garantie d'un rétablissement rapide de la marche normale des affaires après des cyberattaques, grâce à des mesures appropriées.

Par ailleurs, des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion, afin de protéger les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles contre les cyberattaques sont régulièrement effectués.

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (« BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT » - BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de *Business Continuity Management* (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (« *Business Impact Analysis* ») et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (« *Business Recovery* »).

3.6. Risques de conformité

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en œuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Un « Concept cadre pour la Conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) » définissant les principes de gestion des risques LBA est validé annuellement par le Conseil d'administration. Sur cette base, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions, alors que le département « Conformité & conformité » supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, notamment en matière d'activités de service transfrontières (*crossborder*) et de règles de conduite.

Le Compliance Officer suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Il veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, tels qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des CDP est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des

questions de nature particulièrement complexe. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement.

CRÉANCES COMPROMISES

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La Banque évalue les crédits selon 12 classes de ratings permettant de les catégoriser en 3 portefeuilles :

- Problem free : Pour les créances appartenant aux classes 1 à 8, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Surveillance accrue : Les créances des classes 9 et 10 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Correction de valeur : Dans la classe 11 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 12 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et si nécessaire, en intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans cette rubrique. En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité, les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques

de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

CRÉANCES NON COMPROMISES

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La Banque comptabilise des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al. 1 let. b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA. Conformément à l'OFB, elles sont considérées comme des fonds propres de base complémentaires (Tier2).

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les engagements conditionnels et irrévocables sur la clientèle ainsi que les limites en compte courant non utilisées. Elles sont calculées par un modèle interne.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égaux à zéro au niveau de l'ensemble du portefeuille de crédits de la Banque.

Le modèle interne est basé sur les 3 composantes suivantes :

- **Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit**

La composante statistique basée sur l'historique du portefeuille est fondée sur la probabilité pour les différents portefeuilles de rating de basculer en classe 11 ou 12, de même que le besoin en corrections de valeur moyen pour un client de classe 11 ou 12.

Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments de clients « Entreprises » et « Privés » et une moyenne mobile sur 10 ans est utilisée.

Le montant de cette composante est réévalué semestriellement sur la base des engagements effectifs.

Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable.

- **Composante pour risque conjoncturel**

Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur « KOF Baromètre conjoncturel » est ajouté au modèle. La Banque attribue une pondération graduelle à la composante statistique en se basant sur des scénarios de stress. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne des 12 derniers mois du baromètre conjoncturel (moyenne mobile).

- **Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts**
L'évolution des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages.

L'impact est appréhendé par cette composante basée sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois (SARON) et réévaluée semestriellement.

Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire effectué annuellement.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les « Provisions ».

Constitution initiale

La Banque a appliqué par anticipation ces dispositions dans les comptes annuels 2020, comme prévu à l'art. 98 OEPC (dispositions transitoires).

Constitutions ou libérations

Le montant à constituer au titre de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est réévalué au minimum lors du bouclage intermédiaire et annuel au moyen du modèle interne décrit ci-dessus. La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7.5\%$ entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin dicté par des circonstances exceptionnelles, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Leur utilisation est documentée.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de découvert.

5. Évaluation des sûretés de crédit

5.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur vénale pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location.
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement.
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR).
- Terrain : valeur vénale.
- Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque fait la distinction entre les procédures d'estimation simplifiées (modèle d'estimation hédoniste) et les procédures d'estimation ordinaire.

Dans le cadre de la procédure d'estimation simplifiée, la valeur vénale est déterminée par l'auteur du financement et par des experts immobiliers internes ou externes reconnus, selon les compétences accordées.

Dans le cadre de la procédure d'estimation ordinaire, la détermination de la valeur vénale ou de la valeur de rendement relève de la responsabilité des estimateurs et des experts immobiliers internes ou externes reconnus selon les compétences accordées.

Les experts immobiliers internes ou externes peuvent apporter leur concours aux instances de crédit pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de « *market maker* » sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« *hedge accounting* »)

La comptabilité de couverture est utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

OPÉRATION DE BASE	COUVERTURE PAR
Créances, immobilisations financières, engagements et emprunts sensibles aux variations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Options sur taux

Les positions sensibles aux variations de taux d'intérêt sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Une couverture est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la portion inefficace est comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Aucune opération de couverture n'a été jugée inefficace durant l'année 2022.

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2022, date du bilan de la Banque.

8. Informations relatives au bilan

	31.12.2022	31.12.2021
8.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs		
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	88'000	0
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	0	215'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	1'172	213'071
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1'172	213'071
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	88'753	436
- dont titres remis en garantie à un tiers	0	0
- dont titres aliénés	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	275'765	474'831	1'362'042	2'112'638
- dont collectivités de droit public	51	85'929	650'735	736'716
Créances hypothécaires	12'146'477	215'970	100'268	12'462'716
- immeubles d'habitations	10'630'706	215'048	23'164	10'868'918
- immeubles commerciaux	762'202	-	23'683	785'885
- immeubles artisanaux et industriels	579'690	-	26'282	605'972
- autres	173'880	922	27'138	201'940
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	12'422'242	690'801	1'462'310	14'575'354
31.12.2021	11'808'911	703'827	1'364'702	13'877'440
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2022	12'350'966	686'409	1'383'761	14'421'136
31.12.2021	11'728'787	700'419	1'296'454	13'725'660
Hors bilan				
Engagements conditionnels	6'182	4'727	16'439	27'348
Engagements irrévocables	331'746	48'733	161'615	542'094
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			51'785	51'785
Total du hors bilan				
31.12.2022	337'928	53'460	229'839	621'227
31.12.2021	498'779	45'751	268'845	813'375
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2022	323'317	217'061	106'256	101'540
31.12.2021	350'890	254'648	96'242	96'823

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique « Engagements irrévocables » afin de refléter cet état de fait.

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

8. Informations relatives au bilan

8.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	599	338
Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	599	338
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	599	338
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	226'355	54'539	2'231'766
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	16'816	33'568	1'732'685	0	0	0
Options (OTC)	0	0	0	0	0	0
Titres de participation / Indices						
Futures	0	0	0	0	0	0
Options (exchange traded)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2022	16'816	33'568	1'732'685	226'355	54'539	2'231'766
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	16'816	33'568	1'732'685	226'355	54'539	2'231'766
31.12.2021	7'061	59'412	3'031'855	23'996	38'418	1'715'275
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	7'061	59'412	3'031'855	23'996	38'418	1'715'275
Total après prise en compte des contrats de netting						
31.12.2022	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
	243'171			88'107		
31.12.2021	31'057			97'830		
Répartition selon les contreparties						
	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients			
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	0	241'997	1'174			

Bien qu'il existe des conventions de netting reconnues et exécutoires, les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie ne sont pas compensées dans le bilan.

8. Informations relatives au bilan

8.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

Répartition des Immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Titres de créance	726'382	380'270	690'075	383'676
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	723'441	377'788	687'109	381'166
- dont destinés à la revente	2'941	2'482	2'966	2'510
Titres de participation	60'170	62'929	72'065	81'422
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	2'736	5'466	2'736	5'466
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	789'288	448'665	764'876	470'564
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	700'441	355'747	665'139	358'883

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	681'008	12'914	0	0	0	32'460
Valeurs comptables des titres de participation	1'907	2'151	0	0	0	56'112

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

8.6 Présentation des participations en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2021	2022					Valeur comptable au 31.12.2022	Valeur de marché
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements		
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	20'438	-2'221	18'217				-59		18'158	
Total des Participations	20'438	-2'221	18'217	0	0	0	-59	0	18'158	n/a

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par l'établissement des comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

8. Informations relatives au bilan

8.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs *	Part au capital (en %) *	Part aux voix (en %) *	Détention directe *	Détention indirecte *
Sous « Participations » au bilan						
INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, Lausanne	Administration et gestion de fonds de placements immobiliers	1'000	28%	28%	28%	0%
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	0%
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	0%

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par l'établissement des comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

* Sans changement par rapport à l'exercice 2021

8.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

Immobilisations corporelles	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2021	2022					
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2022
Immeubles à l'usage de l'établissement	182'249	-101'014	81'235	1'712	5'225	-755	-2'602		84'815
Autres immeubles	31'997	-19'839	12'158	-1'712	610	-629	-313		10'114
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément			0						0
Autres immobilisations corporelles	30'569	-14'575	15'994		6'689		-7'779		14'904
Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	244'815	-135'428	109'387	0	12'524	-1'384	-10'694	0	109'833

Leasing opérationnel

Engagements de leasing non inscrits au bilan

	31.12.2022	31.12.2021
Échéance d'ici 1 an	27	52
Échéance entre 1 an et 5 ans	352	416
Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan	379	468
- dont résiliable à moins d'un an	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

8.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2022	31.12.2021
Autres actifs		
Compte de compensation	1'415	7'855
Impôts indirects	961	906
Comptes d'ordre	885	1'207
Total des Autres actifs	3'262	9'968
Autres passifs		
Compte de compensation	176'949	0
Impôts indirects	1'392	1'244
Comptes d'ordre	2'608	2'727
Opérations bancaires internes	0	1
Total des Autres passifs	180'949	3'972

8. Informations relatives au bilan

8.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	16'909	6'554	59'941	71'716
Créances sur la clientèle	94'521	85'057	130'341	120'000
Immobilisations financières	17'468	0	16'035	0
Créances hypothécaires mises en gage en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	2'555'380	2'113'326	2'412'487	1'901'557
Total des actifs nantis / cédés	2'684'278	2'204'937	2'618'804	2'093'273
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

La Banque recourt à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle.

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX).

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 8.1.

8.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2022	31.12.2021
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'438	29'494
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations BCVs	0	0
Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	18'438	29'494

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2022, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) détient 48'600 actions nominatives de la BCVs.

8. Informations relatives au bilan

8.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs	Excédent / sous-couverture au 31.12.2022	Part économique de la Banque		Modification de la part économique durant l'exercice	Cotisations payées en 2022	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2022	2021			2022	2021
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ¹⁾					750	842	677
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture					0	0	0
Plans de prévoyance avec excédent : cotisation ordinaire ²⁾	53'516				10'252 ³⁾	10'252 ³⁾	10'056 ³⁾
Plans de prévoyance avec sous-couverture					0	0	0
Institutions de prévoyance sans actifs propres	0	0	0	0	0	0	0
Total	53'516	0	0	0	11'002	11'094	10'733

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs, anciens collaborateurs, ainsi que les membres du Conseil d'administration remplissant les critères d'éligibilité contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance» hors cadre de la LPP en faveur du Président de la Direction générale, des Directeurs Généraux, des Directeurs ainsi que du Responsable de l'Audit interne.

²⁾ La «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs» est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP. Le cercle des assurés et les modalités d'affiliation sont définis dans le règlement de prévoyance de la caisse de retraite. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. La gestion administrative est assurée par GM Pension Services, entité du Groupe Mutuel. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

³⁾ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP» géré par la «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2022 à 114.2% (31.12.2021 : 127.31% audité) pour la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

La Banque considère que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour celle-ci. Au 31 décembre 2022, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

8.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2022.*

*Sans changement par rapport à l'exercice 2021

8. Informations relatives au bilan

8.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéance	Possibilités de résiliation anticipée	Montant en cours au 31.12.2022
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire	0.625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt obligataire	0.250%	2015/2019	2023	-	225'000
Emprunt obligataire	0.200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt obligataire	0.400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0.200%	2017	2026	-	235'000
Emprunt obligataire	0.350%	2018	2027	-	150'000
Emprunt obligataire	0.300%	2019	2027	-	250'000
Emprunt obligataire	0.000%	2020	2029	-	160'000
Emprunt obligataire	0.300%	2022	2030	-	140'000
Emprunt obligataire	0.100%	2021	2031	-	240'000
Emprunt obligataire	0.150%	2020	2032	-	225'000
Emprunt obligataire	0.125%	2021	2033	-	220'000
Emprunt privé	0.010%	2020	2035	-	20'000
Total Emprunts obligataires					2'235'000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					2'111'000
Total 31.12.2022					4'346'000
Total 31.12.2021					4'145'000

Répartition par échéance des emprunts obligataires

	≤ 1 an	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunt obligataire	345'000	125'000	125'000	235'000	400'000	985'000	2'215'000
Emprunt privé	0	0	0	0	0	20'000	20'000
Total 31.12.2022	345'000	125'000	125'000	235'000	400'000	1'005'000	2'235'000
Total 31.12.2021	150'000	345'000	125'000	125'000	235'000	1'265'000	2'245'000

8.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

	État au 31.12.2021	2022						État au 31.12.2022
		Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions par le compte de résultat à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provisions pour risques de défaillance	10'953		-454			1'474	-1'513	10'460
- Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)	3'621		-454			1'332	-1'513	2'986
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	7'332					142		7'474
Provisions pour autres risques d'exploitation	30					45		75
Autres provisions	23	-9						14
Total des provisions	11'006	-9	-454	0	0	1'519	-1'513	10'549
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	96'823	-1'236	454	-36	3'203	9'418	-7'086	101'540
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	54'957						-2'280	52'677
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	151'780	-1'236	454	-36	3'203	9'418	-9'366	154'217
Réserves pour risques bancaires généraux *	551'311					36'500		587'811

* imposées fiscalement

La variation des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance est due au résultat du modèle défini à l'annexe 4.4.

8. Informations relatives au bilan

8.17 Présentation du capital social en milliers de francs

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total du capital-actions	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital-participation	0	0	0	0	0	0
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.

8.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et indication concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	en milliers de francs			
	Nombre		Valeur	
	Droits de participation		Droits de participation	
Actions nominatives	2022	2021	2022	2021
Membres du Conseil d'administration	0	1'530	0	159
Membres de la Direction générale	4'095	4'885	393	435
Collaborateurs	16'209	24'362	637	932
Total	20'304	30'777	1'030	1'526

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

Pour la Direction générale, le Responsable de l'Audit interne et les Directeurs, la rémunération est 75% versée en espèces et 25% sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2022, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 100.45 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2022 ex-dividende (CHF 97.55 ex-dividende en 2021) voir annexe 8.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les collaborateurs (y compris les membres de la Direction générale) ont la possibilité d'acquérir 60 actions BCVs nominatives à un cours préférentiel (CHF 84.- en 2022) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Une prestation de fidélité pour services rendus en qualité d'organe est accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

8. Informations relatives au bilan

8.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Participants qualifiés	-	40'000	15'918	41'503
Sociétés du groupe	4'175	5'428 *	429	424 *
Sociétés liées	143'056	114'786	376'980	232'217
Affaires d'organes	21'045	20'567	11'640	8'228
Autres parties liées	-	-	-	-

Les créances et engagements envers l'État du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérés comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Les sociétés du groupe sont définies à l'annexe 8.7.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 8.22.

*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

8.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :	31.12.2022		31.12.2021	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
Etat du Valais	110'640	70.03	110'640	70.03
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

8. Informations relatives au bilan

8.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres parts du capital		
Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier 2022		91'459
+ Achats	108.97	152'177
- Ventes	108.87	-127'490
Propres actions nominatives détenues au 31 décembre 2022		116'146

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur. Ces transactions ont généré un gain de 0.3 million de francs, qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2022, 11'652 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (5'641 au 31 décembre 2021), la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2021) et la Fondation du 100^{ème} 9'429 actions nominatives (9'429 au 31 décembre 2021).

Composition du capital propre

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau «8.17 Capital social».

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 79 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. À relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

8.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés en milliers de francs

Conseil d'administration 2022		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Déten tion d'actions 31.12.2022	Soldes des prêts 31.12.2022
		Honoraires nets (fixes)	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Pierre-Alain Grichting	Président	208	0	0	208	47	255	98	2'971	1'435
Gabriel Décaillet	Vice-président	125	0	4	129	9	138	13	2'000	52
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	91	0	0	91	14	105	24	1'920	1'001
Pascal Indermitte		93	0	4	97	7	104	10	1'140	1'544
Patrick Héritier		79	0	0	79	6	85	8	150	4'850
Edgar Jeitziner		75	0	0	75	15	90	35	500	0
Serge Métrailler		84	0	0	84	6	90	8	1	19
Anja Wyden Guelpa		71	0	0	71	15	86	26	0	0
Géraldine Granges Guenot	dès le 27.4.22	54	0	0	54	4	58	5	0	2'640
Total		880	0	8	888	123	1'011	227	8'682	11'541

Conseil d'administration 2021		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque ¹⁾	Déten tion d'actions 31.12.2021	Soldes des prêts 31.12.2021
		Honoraires nets (fixes)	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur ¹⁾	Total des rémunérations brutes ¹⁾			
Pierre-Alain Grichting	Président	208	0	0	208	47	255	98	2'971	1'460
Gabriel Décaillet	Vice-président	113	0	5	118	9	127	11	2'770	56
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	98	0	0	98	7	105	10	1'449	1'000
Pascal Indermitte		90	0	3	93	7	100	9	1'140	1'557
Patrick Héritier	(dès le 21.4.21)	55	0	0	55	4	59	6	150	4'890
Edgar Jeitziner	(dès le 21.4.21)	52	0	0	52	11	63	24	0	0
Anja Wyden Guelpa	(dès le 21.4.21)	49	0	0	49	10	59	18	0	0
Serge Métrailler	(dès le 21.4.21)	58	0	0	58	4	62	6	1	26
Sandra Lathion	(jusqu'au 9.12.21)	77	8	0	85	17	102	27		
Stephan Imboden	(jusqu'au 21.4.21)	38	35	0	73	5	78	7		
Chantal Balet Emery	(jusqu'au 21.4.21)	26	35	0	61	4	65	5		
Fernand Mariétan	(jusqu'au 21.4.21)	25	35	2	62	3	65	5		
Ivan Rouvinet	(jusqu'au 21.4.21)	25	35	0	60	3	63	5		
Total		914	148	10	1'072	131	1'203	231	8'481	8'989

La Banque n'attribue aucune option aux membres du Conseil d'administration.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou à d'anciens membres .

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles octroyées au personnel et aux retraités.

La BCVs n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

¹⁾Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

8. Informations relatives au bilan

Direction générale	2022		2021				
	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale ²⁾	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale ³⁾			
Rémunérations							
- Rémunérations fixes (nettes)	384	1'545	384	1'728			
- Rémunérations variables en espèces (nettes)	254	986	248	1'054			
- Rémunérations variables en actions (nettes)	71	254	52	212			
- Autres rémunérations en actions (nettes)	1	41	3	133			
Total des rémunérations nettes	710	2'826	687	3'127			
Charges sociales - Contributions de l'employé aux charges sociales et de prévoyance ¹⁾	108	487	106	533			
Total des rémunérations brutes ¹⁾	818	3'313	793	3'660			
Charges sociales - Contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance ¹⁾	286	1'210	262	1'273			
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	1	76	1	85			
	31.12.2022		31.12.2021				
	Oliver Schnyder	Total Direction générale	Nicolas Debons	Total Direction générale			
Soldes des prêts	2'313	4'713	2'633	7'109			
Détention d'actions							
31.12.2022	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Daniel Rossi	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Total Direction générale	
	3'100	5'050	6'460	2'963	600	18'173	
31.12.2021	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Daniel Rossi	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Nicolas Debons	Total Direction générale
	3'263	5'116	7'777	2'493	130	4'820	23'599

En 2022, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 78.80 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2022 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). De plus, la prestation de fidélité est indiquée dans «Autres rémunérations en actions (nettes)».

En 2021, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 73.75 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2021 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). De plus, la prestation de fidélité est indiquée dans «Autres rémunérations en actions (nettes)».

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres de la Direction générale ou à d'anciens membres.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la Direction générale.

Le personnel, y compris les membres de la Direction Générale, et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, une réduction de 1.25% par rapport au taux de base leur est accordée à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1 million (réduction de 0.625% au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0.5% par rapport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1 million (marge de 0.875% au-delà).

La BCVs octroie en plus à son personnel, pour un montant maximal de CHF 1 million des avances avec une marge de 0.2% par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants supérieurs à CHF 1 million, cette marge est de 0.4%.

La BCVs compte des prêts consentis à 7 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de CHF 3.71 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres de la Direction générale.

¹⁾ Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

²⁾ Nicolas Debons jusqu'au 31 août 2022

³⁾ Pascal Perruchoud jusqu'au 31 mars 2021, Georges Tavernier dès le 1^{er} février 2021

8. Informations relatives au bilan

8.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

		À vue	Résiliable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs									
Liquidités		3'135'646							3'135'646
Créances sur les banques		57'951		135'000	160'000	135'000			487'951
Créances résultant d'opérations de financement de titres				88'000					88'000
Créances sur la clientèle		81'995	228'467	97'037	96'509	789'373	767'230		2'060'611
Créances hypothécaires		21'432	922'184	420'165	1'021'886	4'955'636	5'019'223		12'360'526
Opérations de négoce		599							599
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		243'171							243'171
Immobilisations financières		60'170		59'940	119'211	380'132	167'099	2'736	789'288
Total	31.12.2022	3'600'964	1'150'651	800'142	1'397'606	6'260'141	5'953'552	2'736	19'165'792
Total	31.12.2021	3'552'430	863'069	919'654	1'332'569	5'938'694	5'734'987	5'465	18'346'868
Capitaux étrangers									
Engagements envers les banques		203'706	85'000	863'893	296'449	310'000	23'000		1'782'048
Engagements résultant d'opérations de financement de titres									0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		3'945'452	6'160'033	705'095	277'848	183'074	75'000		11'346'502
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		88'107							88'107
Obligations de caisse				1'109	1'205	13'329	1'110		16'753
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				242'000	228'000	1'766'000	2'110'000		4'346'000
Total	31.12.2022	4'237'265	6'245'033	1'812'097	803'502	2'272'403	2'209'110	0	17'579'410
Total	31.12.2021	3'866'604	6'167'976	1'256'120	1'183'784	2'009'879	2'512'485	0	16'996'848

8.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9. Informations relatives aux opérations hors bilan

9.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties de prestation de garantie et similaires	27'348	27'010
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	27'348	27'010

9.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2022.*

*Sans changement par rapport à l'exercice 2021

9.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

	31.12.2022	31.12.2021
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	68'163	51'350
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	0
Crédits fiduciaires	0	0
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients	0	0
Cryptomonnaies détenues à titre fiduciaire pour le compte de clients, si ces cryptomonnaies sont séparables en cas de faillite de l'établissement	0	0
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des Opérations fiduciaires	68'163	51'350

9.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur en milliers de francs

Résultat des opérations de négoce	2022	2021
- Opérations de négoce	24'870	24'566
Total du résultat des opérations de négoce	24'870	24'566
Résultat de négoce selon les risques sous-jacents	2022	2021
- Instruments de taux (y compris les fonds)	-5'773	2'754
- Titres de participation (y compris les fonds)	-32	30
- Devises	30'197	21'454
- Matières premières / métaux précieux	478	329
- Autres	0	-2
Total du résultat des opérations de négoce	24'870	24'566

10.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

Intérêts négatifs	2022	2021
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-2'087	-3'918
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	3'855	6'530

10. Informations relatives au compte de résultat

10.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs

	2022	2021
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)	59'999	58'681
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	1'030	1'526
Prestations sociales	16'898	16'334
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	3'994	3'085
Total des charges de personnel	80'892	78'100

La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 489.93 pour l'année 2022 (2021: 485.34).

Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires est publié en page 47 du présent rapport.

10.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs

	2022	2021
Coût des locaux	4'108	4'210
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	19'464	17'651
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	316	313
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	334	427
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	318	280
- dont pour d'autres prestations de service	16	147
Autres charges d'exploitation	16'182	17'098
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'542	4'477
Total des autres charges d'exploitation	40'405	39'699

10.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les dissolutions de corrections de valeur et provisions sont présentées à l'annexe 8.16.

10.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

10.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

10.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs

	2022	2021
Charges relatives aux impôts courants	15'242	15'156
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	15'242	15'156
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	12.25%	12.93%

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le Canton du Valais.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

	2022	2021
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice (résultat de la période) (en milliers de francs)	72'887	68'496
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en milliers de francs)	36'500	33'500
Résultat d'entreprise apuré (en milliers de francs)	109'387	101'996
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'800'000	15'800'000
Bénéfice par titre de participation (en francs)	6.92	6.46

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives.

La Banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Proposition du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice (résultat de la période)	72'887
Bénéfice reporté	90
Bénéfice résultant du bilan	72'976
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	16'800
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	
- sur les actions nominatives (dividende de CHF 3.55 par action nominative pour 15'800'000 actions)	56'090
Report à nouveau	86

Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale
Oliver Schnyder

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 98 à 131) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Eléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 2'113 mio et CHF 12'463 mio (total de bilan de CHF 14'576 mio).

Ces créances sont présentées déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 154 mio et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 53 mio). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 110 à 111 et de l'annexe 8.2 en page 114 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs à l'activité de crédits, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si une correction a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la répartition du bénéfice résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sandro Schönenberger
Expert-réviseur agréé

Sion, le 13 mars 2023

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les « Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques. » au 31 décembre 2022.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de crédit :	- Approche standard internationale (AS-BRI)
Risques de marché :	- Approche standard (31.12.2022) / « de minimis » (31.12.2021)
Risques opérationnels :	- Approche de l'indicateur de base

Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	587'811	551'311
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	697'010	679'545
Propres titres de participation	-12'518	-9'476
Fonds propres de base	1'430'303	1'379'380
Fonds propres de base (Tier 1)	1'430'303	1'379'380
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	60'152	62'289
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'490'455	1'441'669
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	631'036	613'079
Risques de marché	786	260
Risques opérationnels	36'478	35'466
Fonds propres nécessaires minimaux	668'300	648'805
Positions pondérées en fonction des risques	8'353'746	8'110'061
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17.1%	17.0%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17.1%	17.0%
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17.8%	17.8%
Objectif stratégique défini par la Banque	18.0%	18.0%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFB majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFB	13.3%	12.0%
Ratio de levier	7.3%	7.3%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	136.2%	156.9%

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey, BCVs

COORDINATION & RÉDACTION

Jade Luyet, BCVs

Nathalie Bellon, BCVs

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dürr, BCVs

PHOTOGRAPHIES MESSAGE DES PRÉSIDENTS ET DURABILITÉ

Patrick Güller

PHOTOGRAPHIES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Olivier Maire

PHOTOGRAPHIES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LIPPER FUND AWARD, FONDATION DU 100^e DE LA BCVS ET PRIX CRÉATEURS

Lindaphotography

PHOTOGRAPHIES GRAND RAID BCVS ET MARATHON DES TERROIRS DU VALAIS BCVS

Etienne Bornet

PHOTOGRAPHIE HÉRISSON SOUS GAZON

Nicolas Dorsaz

RÉALISATION ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.

Le présent rapport est publié en français et en allemand.

La version française fait foi.

Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch